

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(74^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 9 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 2811).
2. **Nouveau contrat pour l'école.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2811).
 - MM. René Chabor,
Gérard Cornu,
Paul Chollet,
 - M^{me} Simone Rignault,
 - MM. Jean-Jacques de Peretti,
Jean-Paul Virapoullé,
 - M^{me} Marie-Thérèse Boisseau,
- MM. Georges Sarre,
Claude-Gérard Marcus,
Jean-Yves Haby,
Edouard Landrain,
Claude-Gérard Marcus.
- MM. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale,
Bruno Bourg-Broc,
René Couanau,
Jean-Paul Virapoullé.

Clôture du débat.

3. **Ordre du jour** (p. 2831).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336).

Acte est donné de cette communication.

2

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école.

La parole est à M. René Chabot.

M. René Chabot. Afin que vous compreniez, monsieur le ministre de l'éducation nationale, et peut-être même que vous excusiez certaines parties de mon intervention, je vous précise que j'ai été pendant plus de trente ans instituteur dans une commune rurale.

Vous avez lancé un nouveau contrat pour l'école qui a le grand mérite de s'appuyer sur une concertation très large, même si on peut regretter que les acteurs essentiels n'aient pas été suffisamment consultés.

Les 155 propositions qui ont suivi ont certes été discutées à la base, mais peut-être un peu tard pour apporter des corrections en profondeur.

Vous n'avez pas voulu « organiser un grand bouleversement de plus », car il y a eu beaucoup de lois, de textes, de règlements qui « sont, en fait, restés presque lettre morte ». Ce sont les paroles que vous avez vous-même prononcées dans votre allocution d'ouverture des travaux à Bordeaux.

Cela s'explique non pas par l'importance des changements proposés, mais par une absence de concertation, un manque de préparation et une succession de réformes qui a lassé le monde enseignant, obligé de se remettre sans cesse en question pour essayer d'être en phase avec les dernières directives du dernier ministre, car aucun n'a eu la patience de préparer sa réforme, ni le temps de la mener à terme.

Ainsi, à certaines époques, on a imposé les maths modernes, inconnues de la majorité des instituteurs, on a livré des ordinateurs dans toutes les écoles alors que très peu d'enseignants avaient fait de l'informatique. Vous avez, à Bordeaux, dénoncé vous-même un troisième exemple, que pourtant vous reprenez à votre compte : « l'organisation de l'école primaire en cycles, unanimement saluée au moment où elle a été décidée par la loi d'orientation » mais qui, depuis quatre ans, est restée dans les classeurs et, à mon avis, devrait être archivée, car personne n'a encore pu trouver comment pourrait s'articuler son application pratique dans les écoles.

C'est la preuve qu'on ne peut rien imposer du sommet. Il faut tenir compte des réalités vécues par la base.

Dans ce monde qui bouge et qui évolue, l'école primaire doit être garante des valeurs fondamentales. Elle doit être un frein plus qu'un accélérateur et chercher non pas à faire tout le plus tôt possible, mais à faire l'essentiel le mieux possible.

En réalité, définir des missions, traditionnelles ou nouvelles, à l'école primaire, c'est relativement facile ; les choses se compliquent quand on cherche comment y parvenir.

Il faudrait avant tout cesser les discours démagogiques et ne plus leurrer les parents. Je le dis d'autant plus facilement que mon père, ouvrier, n'était pas de ceux qui ont monopolisé le savoir et le pouvoir, dont vous parliez hier.

Il ne faut pas nier l'élitisme. Osons dire que l'élite n'est pas seulement intellectuelle, elle est aussi sportive, culturelle ou manuelle.

Cessons de dire aux parents que seuls les enfants qui réussissent à l'école sont intelligents. L'intelligence a des facettes multiples, et il est heureux de constater que la réussite dans la vie n'est pas toujours une conséquence de la réussite scolaire. Le mérite, à la portée de tous, ne doit pas être confondu avec le succès.

Cessons de leur faire croire que seul le travail intellectuel et ses succès sont source de profits. Le travail manuel n'a jamais été avilissant et il est moins pénible : revalorisons-le en le faisant entrer à l'école primaire, car certains enfants ne peuvent apprendre que confrontés à des problèmes concrets.

L'école s'est progressivement ouverte sur le monde entier. Le jeune enfant, effectivement très réceptif, a été de plus en plus sollicité. Mais on en est arrivé à un émiettement des connaissances, le temps manquant pour approfondir des matières qui se sont multipliées au gré des propositions qui n'étaient pas toujours motivées par les besoins de la formation des élèves. A ce sujet, permettez-moi de ne pas vous suivre dans votre insistance à vouloir faire apprendre une langue étrangère à nos jeunes enfants. Ils peuvent en effet tout apprendre, leur cerveau est certes malléable, comme vous l'avez dit, mais cet apprentissage ne peut se faire que par une lente imprégnation dans un environnement favorable. Dans le cas présent, il apparaît comme une matière supplémentaire.

Comment peut-on expliquer qu'on va diminuer l'horaire scolaire, augmenter le nombre des matières à enseigner - langues étrangères, musique, éducation physique, études dirigées - sans que, à nouveau, les matières

fondamentales, en particulier l'approfondissement de la langue maternelle, n'en souffrent ? A moins que l'éducation physique, indispensable à l'équilibre du jeune enfant, et pourtant déjà amputée, ne soit condamnée. Cela oblige une réorganisation de l'école.

Redonnons un programme allégé, mais bien défini, aux instituteurs qui, comme les jeunes, manquent de repères. Redonnons aux élèves des livres bien faits et bien illustrés car ce sont ces premiers outils qui marquent l'enfant ; c'est un lien entre l'école et la famille, indispensable pour une éducation de base car la réussite d'un élève tient aussi aux relations et la relation maître-élève dépend souvent de la relation parent-instituteur.

Parce que c'est ce relationnel que vous avez privilégié pour présenter « le nouveau contrat pour l'école », parce que vos 155 propositions ont atteint un de leurs buts qui était de faire réagir le monde enseignant - vous y êtes parvenu et les professeurs m'ont même invité à venir en débattre avec eux - parce que vous avez dit clairement, dans votre discours du 9 mai, que la priorité essentielle, c'est maîtriser la langue française, monsieur le ministre, je vous soutiendrai dans l'action que vous menez pour l'avenir de l'école et pour celui de nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Cornu.

M. Gérard Cornu. Vous avez lancé, monsieur le ministre, une grande réflexion nationale sur ce que devra être l'école dans les années à venir.

Les 155 propositions pour un nouveau contrat pour l'école sont novatrices et ont l'immense mérite d'être ciblées dans le temps et d'être, pour un tiers d'entre elles, applicables dès la rentrée de 1994 ; c'est très important.

La place de l'école dans le monde rural est un problème fondamental d'aménagement du territoire. En effet, l'école est bien souvent le dernier service public et lorsque la boulangerie, l'épicerie ou le bistrot disparaissent, on a le sentiment que, si l'école venait, à son tour, à fermer, c'est toute la vie du village qui serait menacée.

L'école dans le milieu rural est donc investie d'une mission très lourde. C'est un enjeu primordial pour l'aménagement du territoire.

Il est bien certain que l'école, à elle seule, ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde rural, mais il n'est pas douteux que l'absence d'école, en milieu rural, constitue un sérieux handicap pour l'installation d'une nouvelle population.

En réalité, par souci de simplification, on parle du milieu rural, mais il y a une pluralité d'espaces ruraux et les problèmes ne sont pas les mêmes pour les espaces ruraux qui se trouvent à proximité des villes.

On ne peut définir une politique unique ; il faut donc imaginer des pluralités d'action qui soient adaptées aux différents espaces avec beaucoup de souplesse.

Par exemple, l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire pose quelques problèmes dans le monde rural.

M. René Couanau. Absolument !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. De plus en plus de problèmes !

M. Gérard Cornu. L'éducation nationale peut rémunérer des professeurs en heures supplémentaires, mais ne trouve pas toujours des enseignants intéressés.

M. René Couanau. Eh oui !

M. Gérard Cornu. Elle fait donc appel à des intervenants extérieurs qu'elle ne peut rémunérer sur ses fonds pour des raisons purement réglementaires, alors qu'elle a l'argent disponible. Le résultat est que de nombreuses communes sont confrontées à une difficulté majeure car l'école occupe une part de plus en plus importante dans leur budget pour pouvoir non seulement l'entretenir et la rénover, mais aussi, maintenant, pour payer des intervenants extérieurs.

Autre problème : l'offre de formation en milieu rural doit être au moins égale à celle que l'on rencontre en milieu urbain. L'offre de formation englobe non seulement l'enseignement, mais aussi la demande sociale des familles, comme les services de garderie du matin, d'étude du soir ou de cantine à midi. Les budgets communaux explosent d'autant plus vite que les collectivités qui ont réalisé cet effort doivent également en faire un supplémentaire au niveau du logement pour garder leurs enseignants. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que certains maires, pour équilibrer leur budget, ne soient pas si mécontents de voir disparaître leur école.

C'est pourquoi il me semble impératif de réfléchir et d'essayer de globaliser le coût de l'enseignement et de l'éducation en milieu rural de façon à éviter des financements que se renvoient les collectivités les unes aux autres. Lorsqu'on ferme une école, on n'intègre pas assez le coût des transports scolaires payés par une autre collectivité.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Gérard Cornu. Lorsqu'on ferme un service public, très souvent l'administration qui procède à la fermeture a fait un calcul du coût du service pour elle-même, mais le coût social pour l'ensemble de la collectivité n'est pas pris en considération.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous avez tout à fait raison !

M. Gérard Cornu. C'est aussi le problème primordial de l'école maternelle en zone rurale. Une forte demande existe pour scolariser les enfants de moins de trois ans. Or ceux-ci ne sont pas comptabilisés pour les ouvertures ou fermetures de classes et bien souvent grâce aux enfants de deux et trois ans, on pourrait soit ouvrir une maternelle, soit éviter sa fermeture. Il est donc indispensable d'assouplir ces règles très rigides, car l'école maternelle fonctionne comme un réservoir pour l'école primaire et l'impossibilité de trouver une école maternelle conduit les parents à chercher des solutions extérieures au village. De plus, c'est un très sérieux handicap pour l'installation d'une nouvelle population.

L'école - je le sais bien - ne peut pas, par elle-même, résoudre l'ensemble des problèmes du monde rural, mais l'absence d'école rend toutes les mesures qui peuvent être prises dans ce domaine aléatoires quant à leurs résultats.

L'école doit être considérée comme un service public de base de la société : enseigner, apprendre, former de jeunes enfants, ce n'est pas simplement un service public ordinaire, c'est faire un futur citoyen et c'est préparer son intégration au sein de la société.

C'est l'enjeu majeur de notre société. C'est aussi réaliser l'équilibre entre le monde rural et le monde urbain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre, le socle du nouveau contrat est, je crois, bien posé. Les perspectives sont claires et à la portée de tous.

L'universitaire que vous êtes a su éviter le piège de l'intellectualisme. Il a fait mieux puisqu'il éloigne l'école de ses obsessions idéologiques. Il l'ouvre davantage à la connaissance, à l'expérience, aux liens avec le corps social par lequel l'enfant acquiert sa citoyenneté.

La priorité des priorités, vous l'avez déclaré, est l'acquisition de la langue française dans son expression orale et écrite. D'autres avant vous l'avaient dit et y avaient consacré des moyens nouveaux, mais sans pour autant faire reculer l'illettrisme, bien au contraire. Vous êtes le premier à mettre en lumière avec autant de force le fait que la langue est plus qu'un instrument de communication de la connaissance, elle est le meilleur moyen, et peut-être le seul, d'ouvrir à l'intelligence, de structurer la personnalité, d'insérer l'enfant dans son milieu culturel avec les meilleures chances d'épanouissement.

Oui, lire et écrire met en jeu l'inné et l'acquis et s'inscrit dans le développement de l'enfant au moment où il doit faire face à tant d'obstacles qui se présentent sur sa route. C'est pourquoi lire et écrire ne sera jamais facile pour certains, comme on continue parfois à le faire croire. Vous en êtes très conscient grâce non seulement à votre expérience professorale, mais surtout à l'anticipation prophétique qui vous a conduit à approfondir ce problème avant de prendre les responsabilités ministérielles qui sont les vôtres.

Oui, il faut le dire, aussi prosaïque que cela puisse paraître, lire, écrire et compter, c'est le grand défi de cette fin de siècle. L'échec à ce niveau, pour l'individu, est sans doute le plus grave signal d'alarme qui soit. Il ne met pas en cause l'instituteur. Il légitime et exige un accompagnement individualisé, assidu, patient, persévérant. Les méthodes que vous proposez sont à ce titre salvatrices.

Il faut dire que les autres méthodes de rééducation curative sont multiples, comme c'est normal face à une situation où la souffrance est plurifactorielle. Mais aucune étude sérieuse polycentrique n'a été faite, et rien ne permet de dire ce qui, en rééducation, marche ou ne marche pas. C'est pourquoi la création d'un observatoire national de la lecture, pluraliste, est une nécessité d'autant plus grande que, actuellement, les neuropsychologues, avec des moyens d'investigation plus fins, sont susceptibles d'apporter des enrichissements aux approches rééducatives.

Mais il faut continuer à être compréhensif envers ceux qui continueront à angoisser, en entrant en sixième. Il ne faudra pas les abandonner, parce que les modes de maturation sont discontinus, multiples et divers, et que les enfants les plus précoces ne sont pas toujours les meilleurs.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Paul Chollet. Il ne faut pas que l'orthographe soit une fin en soi, sinon, elle redeviendrait la science des ânes. L'essentiel est dans la prévention car les racines du mal sont beaucoup plus précoces.

C'est peut-être à cet égard que votre contribution est la plus originale. Ainsi, vous êtes le premier à avoir parlé des repères. Or les repères sont fondamentaux pour ce petit Poucet qu'est l'enfant perdu dans nos murs de béton. Le repère civique est le dernier, celui qui paraphe l'insertion sociale. Mais il suppose un long travail préparatoire pour l'enfant, avec la recherche de ses repères au sein de son corps, de son sexe, de l'espace et de la cellule de base qui l'a fait naître. L'école maternelle en milieu rural comme en ville, et les municipalités doivent, à cette étape, se compléter pour donner la main à l'enfant.

Vous avez enfin souligné l'importance de l'oreille à travers l'initiation précoce à la musique et aux langues étrangères. J'y souscris. Il faut savoir que même si l'initiation n'est pas poursuivie continûment, cet enseignement précoce facilitera plus tard, par un décodage plus rapide, l'apprentissage de ces disciplines. Voilà pourquoi il est très important.

Je terminerai en disant un mot sur les rythmes scolaires. C'est la tartiflette à la crème ! Mais le problème n'est pas aussi fondamental qu'on le dit.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ah !

M. Paul Chollet. Trente ans d'expérience clinique m'amènent à penser qu'il est fondamental de préserver une rupture après deux jours de classe et qu'il faut qu'entre les cycles de six semaines le temps de congé soit légèrement supérieur à la semaine, mais qu'il n'est pas nécessaire qu'il soit égal à deux semaines.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est en effet très long !

M. Paul Chollet. Enfin, gardons-nous de sacrifier les grandes vacances. C'est le temps où la nature respire ; c'est le temps de l'accompagnement des familles. Et la nature, les familles, les générations doivent pouvoir opérer cette élusion civilisatrice si l'enfant a la possibilité et la chance de se fondre en elles.

Voilà ce que je voulais dire. Le reste n'est que détail. Mais n'oubliez jamais, monsieur le ministre, dans cette affaire des rythmes scolaires, que depuis toujours le monde adulte manipule les préceptes pédagogiques pour tirer la couverture à soi.

M. Jean-Marie Schléret. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. Paul Chollet. Cela dit, dans toutes vos avancées, n'en doutez pas, nous serons à vos côtés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. « Ce sont souvent des accidents affectifs, ou telle ou telle démarche pédagogique inadaptée, tel blocage fortuit qui enclenchent la mécanique de l'échec.

« La plupart des échecs sont évitables ou corrigibles.

« La première des conditions d'une lutte efficace contre l'échec scolaire, c'est la précocité du repérage des difficultés.

« Je voudrais que toutes les compétences dont nous disposons soient associées dans une politique de prévention des difficultés scolaires. »

Ainsi évoquiez-vous, monsieur le ministre, la question fondamentale de la lutte contre l'échec scolaire, à la table ronde de synthèse, le 9 mai dernier.

Nous ne pouvons que souscrire à cette position et tenons à vous remercier d'avoir défini cette priorité dans la proposition n° 14 de ce nouveau contrat pour l'école.

Cette proposition reconnaît également le rôle des différents acteurs de la détection et de la prévention des difficultés.

Un de ces acteurs, souvent méconnu, remplit une série de missions essentielles. Cet acteur, c'est le psychologue scolaire. Parce que nous avons effectivement besoin de toutes les compétences à l'école, j'ai souhaité rappeler, ici et encore, l'urgence à définir à la fois le rôle des psychologues scolaires, leurs moyens et leur statut.

La vingt-deuxième proposition du nouveau contrat pour l'école reconnaît les missions et la spécificité des fonctions des psychologues scolaires sans, bien sûr, les expliciter.

Quelles sont ces missions ? On peut en distinguer principalement trois.

Le psychologue scolaire est un acteur privilégié pour repérer et prévenir les difficultés. Professionnel de l'école, il sait distinguer les difficultés normales des difficultés pathologiques qui relèvent d'interventions plus spécialisées.

Par le dialogue, il aide l'enfant à surmonter ses difficultés et à réinvestir les apprentissages. J'insisterai, monsieur le ministre, si vous le permettez, sur l'intérêt de concentrer leur interventions sur l'enfant de quatre à sept ans.

Il peut enfin aider et soutenir les enseignants parfois culpabilisés par les difficultés de leurs élèves, et ce d'autant plus qu'ils sont soumis à une pression forte de la part des parents.

Le psychologue scolaire est à la fois le témoin des effets de l'exclusion sociale sur les attitudes des enfants par rapport à l'école et un acteur incontournable du rétablissement d'un contexte favorable pour celui-ci. Intégré au système scolaire, il est attentif aux difficultés de tous les enfants, en particulier de ceux pour lesquels les parents ne feront jamais la démarche d'une consultation extérieure.

Or, il devient nécessaire de donner une place claire et reconnue dans le système éducatif aux professionnels que sont les psychologues à l'école...

M. René Couanau. Il est grand temps !

Mme Simone Rignaut. ... faute de quoi, on aboutira - on aboutit déjà - à une raréfaction de leur recrutement.

La loi du 25 juillet 1985 a fixé les bases d'un véritable statut de psychologue en réservant ce titre aux seuls détenteurs d'un diplôme sanctionnant une formation universitaire de haut niveau. S'agissant des psychologues exerçant dans l'éducation nationale, ces dispositions doivent être renforcées. Car l'absence d'un statut propre entraîne une confusion de leur activité avec celle des enseignants, et ce d'autant plus que le recrutement actuel, déjà difficile, s'effectue dans le corps des professeurs d'école. Il serait légitime de garantir la qualité des services rendus par le psychologue scolaire tout en assurant à celui-ci des perspectives de carrière équivalentes à celles des autres corps de l'éducation nationale.

Trois propositions de loi ont - vous le savez, monsieur le ministre - été déposées en ce sens devant notre assemblée dans les dix-huit derniers mois : par notre collègue Bourg-Broc, lors de la précédente législature ; par Francisque Perrut et un grand nombre de collègues du groupe UDF ; par Bruno Bourg-Broc et moi-même en novembre dernier.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous puissiez prendre très bientôt les dispositions nécessaires à l'exercice de la profession de psychologue à l'école dans de meilleures conditions. L'enjeu d'une telle réforme est simple : il s'agit de se donner les moyens de lutter efficacement et véritablement contre l'échec scolaire en disposant d'un personnel de qualité.

Le nouveau contrat pour l'école nous donne l'espoir que, demain, nous saurons mieux assurer la formation de nos enfants dans le respect du principe d'égalité de tous devant le service public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti.

M. Jean-Jacques de Peretti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trois mois auront suffi pour établir un dialogue national et déboucher sur un large consensus en faveur du redécoupage des cycles scolaires et de la remise en valeur de certaines matières : la lecture, le latin et le grec, l'instruction civique. Monsieur le ministre, c'est un grand pas vers une adaptation de l'éducation nationale aux exigences de cette fin de siècle que vous franchissez, et croyez bien que nous y sommes extrêmement sensibles.

Avant de m'exprimer en faveur d'une utilisation généralisée des nouvelles techniques d'information et de communication, je voudrais me faire l'écho d'une observation de bon sens et d'une question, que j'ai retirées d'entretiens avec des maîtres et des enseignants de mon arrondissement.

L'observation a trait aux quinze minutes quotidiennes d'enseignement de la musique. Sans revenir sur l'indispensable ouverture des plus jeunes à cette matière, l'aspect pratique de la disposition, si elle est prise à la lettre, pourrait se retourner contre le but recherché. Une heure par semaine serait probablement plus efficace si l'on considère que, sur les quinze minutes quotidiennes, plus de cinq seraient perdues pour mettre en place « la leçon de musique ».

La question concerne l'aide quotidienne au travail personnel qui se fera sous forme d'études dirigées, dès la prochaine rentrée pour les classes de sixième. Quels moyens y seront affectés et qui se chargera des études ?

Je voudrais maintenant évoquer la relation entre l'enseignement et les nouvelles technologies, principalement l'informatique et les multimédias. C'est une question fondamentale parce que ces outils vont, nous le savons tous, immerger totalement les enfants et bouleverser l'ordre établi de l'accès au savoir.

Nous sommes nombreux à regretter que vous n'ayez pas pu dégager une place plus importante pour l'intégration de l'informatique et des technologies nouvelles dans l'enseignement et la formation. Elles sont pourtant de nature à contribuer efficacement à l'évolution indispensable de notre système éducatif.

Je formule l'espoir que les pistes de travail et de réflexion que je propose à votre attention au nom du groupe RPR, monsieur le ministre, se concrétisent dans le dessein que nous ambitionnons en commun pour l'école de demain : être la meilleure du monde.

Dès leur plus jeune âge, les enfants sont aujourd'hui attirés par la magie de l'écran. Que ce soit les chaînes télévisées et leurs programmes spécifiques, ou les consoles vidéos portables, rien ne leur échappe. Bien des foyers sont équipés de micro-ordinateurs ou de minitel. Une partie des acquis éducatifs trouvera son origine dans ces outils. Je ne sais pas si l'image tue le livre, mais il est certain qu'il sera fondamental dans l'avenir de savoir utiliser les nouvelles techniques d'information et de communication. Au traditionnel « lire-écrire-compter », il nous paraît donc tout aussi important d'ajouter « informer-communiquer ». Sans renier ses missions traditionnelles, l'école doit aussi transmettre les savoirs et savoir-faire qui seront utilisés quotidiennement demain.

Votre proposition, monsieur le ministre, de créer une option informatique dans les lycées s'inscrit dans cette logique et nous nous en félicitons, même si nous souhaiterions la voir étendue à l'ensemble des cycles scolaires.

Faut-il faire entrer l'image dans les écoles et dans les établissements ? La réponse des enseignants est très largement positive.

Quelle part doit-on consacrer aux outils informatiques et à la télévision éducative ?

Les nouvelles technologies sont devant nous : ordinateurs de cartable, ordinateur multimédia intégré à la télévision domestique, réseaux, chaînes interactives, systèmes experts éducatifs grand public, CD ROM seront rapidement une réalité hors de l'école si l'on ne les prévoit pas dans l'école. Hors de l'école, elles le sont d'ailleurs déjà.

La part à consacrer à ces nouveaux outils doit être à la mesure des enjeux que nous venons de décrire. De l'école élémentaire aux lycées en passant par les filières techniques, c'est l'ensemble des cycles scolaires qui doivent être dotés de matériels. Et de façon non pas renforcée, comme il est indiqué dans la proposition 127, mais prioritaire et urgente. Le temps des expérimentations par vitrines est révolu. Et ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, qui m'avez fait acheter mon premier ordinateur portable que je l'apprendrai ! (*Sourires.*)

Bien entendu ce programme d'investissements doit se réaliser avec le concours et pour les enseignants. Actuellement, ces derniers sont très insuffisamment formés à l'utilisation et à l'exploitation de l'image et des produits informatiques. Si l'on veut utiliser le multimédia, l'audio-visuel, l'informatique à grande échelle, il faudra prévoir une formation initiale adaptée en IUFM et une formation continue : formation aux langages, aux outils, aux nouvelles relations entre enseignant et enseigné, en portant une attention particulière à la modification de l'acte pédagogique. C'est une condition essentielle à la réussite de l'entreprise. Les enseignants doivent s'approprier ces nouvelles technologies, de même que les personnels ATOS qui pourraient efficacement préparer l'utilisation des équipements.

Enfin, il est bien évident que les collectivités locales doivent être associées à cette demande. Mais leur crainte, et notamment celle des petites communes, est de subir un nouveau transfert de charges sans recevoir les moyens financiers correspondants. Nous avons quelques souvenirs en la matière.

La grande majorité des collectivités participent déjà aux investissements et prennent en charge leur part de maintenance. L'ambiguïté de ces relations bilatérales n'est pas propice à un développement généralisé des dotations en matériels. Il faudra donc prévoir un cadre de négociation à l'échelon départemental ou régional, et qu'ainsi les collectivités deviennent de véritables partenaires de l'Etat, pour le matériel, bien sûr, mais également pour les programmes. L'Etat, en effet, faillirait probablement à sa mission, et l'éducation nationale à la sienne, s'il laissait à d'autres le soin de veiller au contenu et à la qualité de ces programmes.

A l'instar de ce qui est entrepris d'excellente manière par l'agence Nouvelles communications en Aquitaine, que vous connaissez bien, il est indispensable de soutenir les initiatives des producteurs privés. Ces coproductions pourraient être ouvertes aux collectivités locales et à la chaîne du savoir.

Je dirai un mot, enfin, de cette future chaîne de la connaissance qui doit s'ouvrir le 15 décembre prochain, c'est-à-dire demain. Je ne doute pas que l'éducation nationale sera représentée dans le comité scientifique présidé par Michel Serres. Cette « bibliothèque cathodique », ainsi que la présente son président, sera un auxiliaire du monde éducatif. Bravo ! Il ne reste plus, monsieur le ministre, qu'à équiper les classes en postes et à former les

enseignants à l'utilisation de cet outil. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre, je ne suis pas un théoricien de l'école, je ne vous présenterai donc pas une grande doctrine. Cependant, en tant que maire, je la pratique sur le terrain. J'en ai fait d'ailleurs la priorité absolue de mon action municipale. Et, pour être digne de l'honneur qui m'est fait aujourd'hui de parler à cette tribune, je voudrais faire part à mes collègues de réflexions que j'ai eu l'occasion d'évoquer rapidement devant vous à plusieurs reprises.

Une analyse globale de l'école fait apparaître un certain nombre de paradoxes : jamais le niveau de connaissances en France n'a été aussi élevé et, pourtant, jamais on n'a connu un nombre d'exclus aussi important ; on consacre de plus en plus d'argent à l'école, mais les maîtres se plaignent, les parents s'en désintéressent et beaucoup d'enfants sortent du circuit scolaire en situation d'échec ; le ministère que vous avez la charge de gérer, monsieur le ministre, est probablement la clé de voûte de notre cohésion sociale mais pourtant le débat sur l'école n'est pas suffisamment au centre de la vie politique française.

Je le disais alors que j'étais dans l'opposition, je le répète aujourd'hui que je suis dans la majorité : à propos de l'école, il faut sortir de la guerre de tranchées idéologique qui a fait perdre tant de temps à nos parents, à nos enfants et à notre institution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le système scolaire français est l'un des plus beaux du monde. Son université, sa recherche, ses écoles ont permis à la France de devenir une grande puissance économique et culturelle.

Mais l'école connaît un malaise, et je l'attribue au fait que l'école de la République n'est plus « l'école de l'égalité des chances ».

Je n'aurai pas la prétention de vous dicter dix commandements à ce sujet. Je me contenterai de vous faire dix suggestions.

D'abord, il faut faire en sorte que tout enfant qui sort du cycle primaire sache lire, écrire, compter et parler français.

M. Bruno Bourg-Broc et M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est la base ! Le reste, c'est du cinéma.

Prenons les enfants. Le Bon Dieu et leurs parents ne les ont pas faits tous pareils. Sinon, ils n'auraient pas besoin de moi à cette tribune ni de vous au ministère pour expliquer le problème. Les doués, ils n'ont pas besoin de nous, les moyens, probablement pas tellement. C'est de tous ceux qui, en raison de leur environnement social, de leur environnement culturel ou de leurs simples capacités, franchissent les marches de l'école en s'orientant progressivement vers l'exclusion dont on doit parler aujourd'hui. Pour ceux-là, le premier remède, je le propose ici solennellement, c'est de généraliser le soutien scolaire dans le primaire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

« Il dit, mais il ne fait pas », allez-vous répondre. Je l'ai fait, justement, et je me permets de vous faire part de cette expérience. Un grand nombre d'entre vous sont

conseillers généraux. Votre fonds d'insertion va augmenter, puisque c'est proportionnel au nombre de RMistes, et vous en aurez très vite autant que chez nous. Dans ma commune, nous avons créé un comité pour l'égalité des chances. C'est une association régie par la loi de 1901, et alimentée par le fonds d'insertion, par la différence entre le RMI versé en métropole et celui qui est versé à la Réunion et par des crédits qu'on a obtenus grâce au CIAT. Elle a recruté des bacheliers, les a formés et mis à la disposition des directeurs d'école, sous la responsabilité de l'enseignant. Ils agissent comme des maîtres auxiliaires d'enseignement pendant les heures scolaires et en dehors des heures scolaires et ils pratiquent une remise à niveau partielle ou générale des élèves de telle sorte qu'on ne précipite pas de classe en classe des élèves qui comprennent de moins en moins ce qu'on est en train de leur apprendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est du B.A.-Ba de l'enseignement. Je ne comprends pas qu'on ne l'ait pas compris plus tôt!

Deuxième remède : il faut ouvrir l'école sur son environnement par un contrat de confiance.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Pas trop !

M. Jean-Paul Virapoullé. Les maires voient que les écoles, le week-end, sont dégradées, les matériels volés. On était très embêtés et on a cherché un système. Avec le monde enseignant, notre inspecteur d'éducation, on a associé toutes les associations de quartier, les parents, etc., qui étaient autour de l'école, et on a passé ce qu'on a appelé un contrat de confiance. Le but est d'abord de réconcilier les jeunes avec l'école où ils ont échoué. Il s'agit d'amener les associations dans l'école en dehors des heures scolaires et de faire en sorte que le conseil de l'école ne soit pas restreint uniquement aux parents, aux enfants et aux enseignants mais soit ouvert à toutes les associations du quartier.

La troisième suggestion, c'est l'évaluation des connaissances. On est dans un système hypocrite, où on fait monter les enfants parce qu'il y en a d'autres qui arrivent et qui poussent derrière. Je suggère qu'à la fin de chaque cycle, il y ait une évaluation des connaissances et des classes de remise à niveau. Pourquoi ferions-nous monter un élève dans une classe supérieure à la fin d'un cycle alors qu'il sera en situation d'échec dans le nouveau cycle et que, comme 12 p. 100 des enfants aujourd'hui en métropole, 30 p. 100 chez nous, il sortira de l'école sans être capable d'acquiescer un diplôme et une formation professionnelle ?

M. Gérard Cornu. Tout à fait !

M. Jean-Paul Virapoullé. Quatrième suggestion, et j'y tiens beaucoup : il faut mettre un terme au collège à tronc unique, qui est un leurre, un tonneau des Danaïdes et une catastrophe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) On le fait avant 1995 ou après, mais, si c'est après, il faudra le faire tout de suite !

Tout le monde parle de l'apprentissage, de l'enseignement technologique, de l'enseignement technique, mais aujourd'hui, on annonce aux élèves qu'ils iront vers l'enseignement technologique ou vers l'apprentissage parce qu'ils ont échoué dans l'enseignement général. Vous croyez que c'est une façon de valoriser ces enseignements ? L'enseignement technique ou l'apprentissage ne doivent pas être l'aboutissement d'un échec, mais le point de départ d'un parcours de réussite, dès la classe de cinquième, à l'âge de treize ou quatorze ans, après une discussion avec les parents et les syndicats d'enseignants.

M. Marc Le Fur. Très bien.

M. Jean-Paul Virapoullé. Nous devons ainsi avoir trois cursus dans les collèges : l'enseignement général - je n'y reviens pas, l'orientation vers l'apprentissage dès le collège avec une part d'enseignement général et une part progressive vers l'apprentissage, l'enseignement technologique avec l'enseignement général et une part progressive vers l'enseignement technologique.

M. René Couanau et M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Cinquième suggestion, il faut établir des passerelles à tous les niveaux entre ces trois branches, pour organiser la mobilité intellectuelle du pays. J'ai discuté avec des proviseurs qui exercent dans des établissements de la Réunion. Ils m'ont dit : « Virapoullé, depuis le temps que vous êtes député, il y a longtemps que vous auriez dû proposer cela... » Je saisis cette occasion pour vous le proposer, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

Autre suggestion qui me paraît importante : cette orientation suivant ces trois cursus doit se faire à partir d'un projet éducatif. L'école, c'est un symbole ! On ne peut pas passer un contrat de mobilité et de modernité dans l'école si on ne fait pas l'effort d'afficher une volonté nouvelle. A partir de la cinquième, parents, enfants, éducateurs doivent construire ensemble un projet éducatif, un passeport pour le savoir. Ce projet éducatif me paraît être une notion fondamentale de ce plan de réforme.

Je suggère aussi que nous puissions offrir des perspectives d'avenir aux enfants. Quand on demande aux jeunes en situation d'échec dans les collèges pourquoi ils ne vont plus à l'école, ils nous répondent : « Cela ne sert à rien... Je vais sortir aussi bête ou même plus que lorsque je suis rentré... Je suis en cours d'anglais et je n'y comprends rien... En mathématiques, je ne sais même pas ce qui est écrit au tableau... » Chez nous, 20 p. 100 des jeunes sont dans ce cas-là ! Chez vous, il y en a 12 p. 100. C'est dramatique. Surtout, ceux qui sont en situation d'échec nous disent qu'on les oblige à aller à l'école jusqu'à seize ans mais qu'après, vogue la galère !

Il faut avoir le courage de revenir à un projet comme le CIP ! Certes, il y avait un problème car c'était un contrat de travail. On a touché au symbole du SMIC et ils sont tous descendus dans la rue ! Créons alors, dans le cadre de ce projet de modernité, le CSP, un contrat de stage en entreprise, de telle sorte qu'on ne déroge pas à la sacro-sainte règle hypocrite du SMIC mais qu'on puisse négocier des passages de l'école vers l'entreprise.

Moi, je suis choqué quand j'entends des élus, des syndicalistes, des professeurs dire qu'il ne faut pas toucher à l'école, que l'école est obligatoire jusqu'à seize ans. Dans les pays du tiers monde, vous entendez dire : « Monsieur, si je pouvais aller à l'école ce serait bien... » Là-bas, l'école est une ardente nécessité, pas une contraignante obligation ! C'est parce que l'école n'a plus suffisamment cette grande ambition d'insertion, d'emploi, de développement de notre pays qu'on est obligé de dire, pour justifier certains cursus, que l'école est obligatoire. Si nous modernisons l'école, si nous l'adaptions aux capacités des enfants, si nous modulons les cursus d'enseignement en fonction des besoins de l'emploi et de la formation de notre pays, alors l'école deviendra non pas une contraignante obligation sociale mais une ardente nécessité économique pour notre pays, et c'est à cette piste-là qu'il faudrait réfléchir.

Je ne peux pas terminer, monsieur le ministre, sans vous remercier pour le travail considérable que vous avez réalisé à nos côtés cette année. Les DOM étaient un peu

les enfants délaissés de ce ministère. Je suis venu vous voir à plusieurs reprises. Vous m'avez écouté et, mieux, entendu.

Dans le département que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée, le taux d'encadrement pédagogique était le plus faible de France. Nous étions la lanterne rouge avant vos décisions, alors que nous avions la population la plus jeune. Grâce à vous, nous sommes aujourd'hui la dix-huitième académie et vous avez créé cette année 291 postes. Je tenais, à cette tribune, à vous remercier très chaleureusement pour votre action.

Ensemble, nous allons préparer une loi de programme, une loi d'orientation, un référendum, je ne sais pas, mais il faut qu'on y aille, avec nos convictions, avec notre cœur. Il faut qu'on change cette école de la France, parce que c'est une belle école, qui a su rompre les cloisonnements de la société et qui a permis aux catégories sociales les plus pauvres d'accéder aux plus nobles métiers de notre pays. Aujourd'hui, ne pas le faire, c'est ramener notre pays trente ans en arrière, c'est détruire un peu la cohésion de ce pays.

Si nous avons le courage de rassembler toutes ces réflexions - et je crois, monsieur le ministre, que nous aurons l'occasion d'en parler dans quelques jours à la Sorbonne - et de les transformer en projets de loi ou en décrets, ou de proposer des modes de vie différents, sans loi ni décret, dans notre environnement scolaire, communal, national, en changeant les mentalités, nous saurons refaire de l'école de la République, l'école de la réussite, l'école de l'égalité des chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, je vous remercie d'abord pour l'immense travail qui a été réalisé. J'ai trouvé un grand intérêt à beaucoup de vos 155 propositions, pas toutes, mais beaucoup.

Pour l'universitaire que je suis, de formation et de profession, tout se passe à l'école primaire, et peut-être avant, dès la maternelle. J'aurais tendance à dire que le reste n'est que littérature. Une fois de plus, je vous exprime toute ma reconnaissance pour avoir insisté sur ce qui me paraît être une évidence, mais qui a été trop oublié depuis des années, à savoir que l'essentiel, c'est l'apprentissage de la lecture. À partir de là, l'enfant se structure, peut, entre autres, apprendre à comprendre ses énoncés de mathématiques.

Cela a été dit cent fois, mais on peut le répéter tellement c'est important : l'école primaire consiste essentiellement pour les enfants à apprendre à lire, puis à compter, à comprendre un problème de mathématiques.

Deux autres matières me paraissent également importantes : une langue vivante et l'informatique, en tant que but et en tant que moyen.

L'apprentissage d'une langue vivante - pas « l'éveil à », ce qui ne veut rien dire car on apprend à parler une langue étrangère ou on n'apprend pas - me paraît essentiel. Plus tôt on s'y mettra et mieux ça vaudra, et je suis d'accord avec mes collègues qui ont insisté tout à l'heure sur l'importance de la compétence et de la formation des professeurs de langue vivante. L'enfant, dès son plus jeune âge, doit être en contact avec des professeurs qui parlent vraiment parfaitement la langue en question. En d'autres termes, pas de bricolage. Et il est vrai qu'aujourd'hui, dans un grand nombre d'écoles, il est difficile de trouver des professeurs vraiment compétents.

Quant à l'informatique, les enfants d'aujourd'hui s'y mettent spontanément, c'est vrai, mais je crois qu'on peut les aider à se servir de ce merveilleux outil, et je voudrais citer une expérience que j'ai vécue dans des quartiers défavorisés. Des enfants qui ne savaient ni lire ni écrire et qui savaient encore moins rédiger un texte en français, se sont épanouis quand ils se sont trouvés avec un ordinateur entre les mains. Au bout de quelques heures simplement, ils se sont mis à inventer des textes et à maîtriser de mieux en mieux le français. Donnons donc dès le plus jeune âge à nos enfants les moyens qui seront ensuite à leur disposition tous les jours de leur vie.

Dans le primaire, apprenons aux enfants à apprendre et je vais encore enfoncer des portes ouvertes en disant qu'il vaut mieux des têtes bien faites que des têtes bien pleines.

M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. D'ailleurs, en général, elles ne sont ni bien faites ni bien pleines aujourd'hui. Il y a une dispersion extraordinaire au niveau des matières, avec des « éveils » dans tous les sens, qui n'apprennent rien à nos enfants. Apprenons à nos enfants à apprendre, et insistons sur la mémorisation. C'est vital. On en a tous besoin tout au long de notre vie.

M. Marc Le Fur. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Toujours dans le primaire, et sans doute au niveau de la maternelle, il faudrait un enseignement différencié selon les enfants que l'on a en face de soi. Il y a ceux qui n'ont pas de problème, ceux qui ont un environnement intellectuel, affectif, socio-culturel très riche. On peut en mettre une trentaine par classe. En trois mois, ils apprendront à lire. Et puis il y a les autres. On parle beaucoup de diminuer les effectifs mais on ne le fait pas suffisamment. Les enfants qui ont des problèmes - et je suis d'accord avec ce qu'a dit Mme Rignault, tout à l'heure - il faut les mettre en contact dès leur plus jeune âge avec des psychologues scolaires. Il faut trouver suffisamment d'enseignants pour les mettre par petits groupes, afin qu'ils ne prennent pas un retard qui sera ensuite irrattrapable. C'est à la racine qu'il faut prendre le mal et j'insiste vraiment beaucoup sur ce point : les instituteurs doivent avoir des moyens suffisants pour accompagner au moins les enfants en difficulté. Je suis sûre qu'à cet âge-là, on peut en récupérer les neuf dixièmes.

J'ai dit qu'il fallait apprendre aux enfants à apprendre. Je dirai aussi qu'il ne faut pas les faire trop travailler et qu'il faut leur laisser le temps de vivre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Nous l'oublions trop souvent, aujourd'hui, enseignants et parents. À l'école primaire, les enfants sont tiraillés entre de multiples activités à l'école et à l'extérieur de l'école. Alors, de grâce, n'en faisons pas trop et respectons le plus possible les vacances et les rythmes de la nature. Comme le disait tout à l'heure Paul Choller, faisons en sorte que les grandes vacances, notamment, aient lieu au plus fort de l'été, quand les jours sont longs, quand les rencontres familiales et les rencontres avec la nature sont les plus belles et les plus riches.

Ces quelques points que j'ai très rapidement évoqués, j'y tiens beaucoup, car ils me paraissent fondamentaux. Je vous fais confiance, monsieur le ministre, et je pense que vous ferez tout ce que vous pourrez pour aller dans le sens souhaité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, force est d'abord de reconnaître à leur juste valeur l'importance des efforts mis en œuvre dans l'organisation de cette large concertation nationale, la qualité des contributions, leur variété et, enfin, l'ouverture appréciable du débat à tous les acteurs concernés, élèves, parents, enseignants et syndicats.

Cette méthode consultative a les avantages d'un pragmatisme d'ailleurs avoué, tous les défauts aussi. Voici un fatras de 155 propositions sans fil conducteur. On y trouve de tout, de l'ancien et du neuf, surtout de l'ancien.

M. Gérard Cornu. C'est concret !

M. Georges Sarre. Il est vrai que chat échaudé craint l'eau froide. Vous pouviez réformer le système éducatif dans la clandestinité antidémocratique qui avait présidé au vote de l'aggravation de la loi Falloux, mais nous n'allons pas vous tenir rigueur de prendre en compte les réactions de la rue ou de désavouer vos méthodes passées.

Et puis, il y a le calendrier politique et la date de l'élection présidentielle. Cela vaut bien quelques petites réformes précipitées, démagogiques, de l'enseignement français, n'est-ce pas, monsieur le ministre ?

La facilité n'apporte pas en elle-même de moyens financiers. Ainsi, quelles ressources aurez-vous donc pour la formation des enseignants du primaire, pour l'enseignement des langues étrangères, pour l'acquisition de moyens audiovisuels supplémentaires, et j'en passe ?

Si ce nouveau contrat se voit privé de moyens budgétaires suffisants, il est à craindre que, l'élan épique de ces consultations passées, enseignants, élèves, syndicats et parents ne déchantent assez vite.

Comment faire de l'école française la meilleure du monde, monsieur le ministre, si le budget de l'éducation nationale n'est plus le premier de la nation ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ce n'est pas un problème d'argent !

M. Georges Sarre. Mais la difficulté majeure, j'allais dire l'imposture majeure, porte sur ce développement d'excellentes intentions, à savoir la nécessité de rendre à l'école « l'esprit et l'inspiration des pères fondateurs ». Monsieur le ministre, soyez conséquent : comment, après ce cadeau que vous vous apprêtez à faire à l'enseignement privé, pouvez-vous aujourd'hui revêtir sans rougir la defroque de Jules-Ferry ?

M. René Couanau. Il n'est pas votre propriété !

M. Georges Sarre. Vous honorez d'ailleurs fort mal cet illustre héritage.

Je ne vois pas d'autre moyen de promouvoir véritablement les exigences d'un élitisme républicain que celui qui consiste à offrir réellement à tous la même chance d'un enseignement général.

Conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac, c'était un mythe mobilisateur. Nous en sommes à 60 p. 100. Il reste du chemin à parcourir.

L'initiative du bac professionnel allait dans le même sens

Force est de constater que, sous couvert d'une diversification de l'enseignement et d'une individualisation des parcours, vos propositions vont affaiblir l'objectif fondateur de la République : la promotion de tous, la sélection des meilleurs, pour reprendre l'expression du professeur Langevin.

Ce contrat sonne le glas du projet centenaire de promouvoir par l'égalité de l'enseignement la mobilité sociale.

Vos propositions concernant les ZEP sont un bon exemple de votre volonté ultime. L'institution des ZEP visait à favoriser le développement de secteurs difficiles. La solution des postes à profil est intéressante, mais insuffisante. Et surtout, elle n'a de sens que si elle n'est que provisoire et si elle s'accompagne d'une politique qui lutte réellement contre le chômage et la marginalisation sociale.

Par ailleurs, toute l'ambiguïté subsiste quant à la définition de ces « fondamentaux » dont on ne sait trop s'il s'agit de contenus ou de méthodes.

Monsieur le ministre, l'horaire d'un élève est limité. Déjà surchargé de travail, il ne parviendra guère à s'étendre assez, en termes de temps d'attention utile, pour accepter des cours de musique ou de langues étrangères. Ces cours ne porteront pas leurs fruits, si ce n'est pour ceux dont le milieu a déjà inspiré des goûts et des talents. Ou bien cela se fera au détriment de ces fondamentaux. Il en est de même des études dirigées de deux heures par semaine : autant de moins pour l'enseignement des fondamentaux ! Et l'on ne pourra pas corriger les lacunes parfois effrayantes dans des domaines élémentaires - orthographe, repères historiques - en ajoutant des disciplines. La technique consistant à en remettre sur du vide me paraît fort périlleuse.

Le même raisonnement vaut pour l'enseignement du latin, point sur lequel je ne saurais trop vous suivre. Mais admettez qu'il vaudrait mieux, plutôt que d'avancer son initiation à la cinquième, renforcer son système d'enseignement en quatrième.

Quant à l'objectif louable concernant l'enseignement civique, que Jean-Pierre Chevènement avait réintroduite aussi en son temps, il tombe un peu à plat : l'instruction civique porte sur le métier de citoyen, les institutions républicaines, non sur l'hygiène personnelle ou l'environnement, qui sont des choses en elles-mêmes fort nécessaires et louables.

Enfin, dans ces propositions, c'est l'ambition d'un enseignement égalitaire qui disparaît au profit d'un cursus scolaire dual. C'est l'enseignement général qui s'efface derrière la promotion de disciplines dont seuls les élèves les mieux pourvus sauront profiter. C'est aussi le rapport enseignant-élève, motivé par des compétences scolaires et cognitives, qui est supplanté par des techniques de sélection pseudo-positivistes, par des psychologues ou des conseillers d'éducation.

Nouveau pouvoir dans l'école, ces spécialistes de l'orientation entraîneront une inflation administrative, un bourgeoinement de tâches de liaison, qui ne pourra se faire qu'au détriment des efforts simples et nécessaires de l'enseignement.

Vous « adaptez », monsieur le ministre, vous « orientez ». Quand donc éduquerez-vous ?

Ainsi, votre sixième répète le CM 2. La seconde répèterait la troisième. Quel brouillage !

Chaque classe et chaque cycle ont, en effet, une mission spécifique en termes d'apprentissage des fondamentaux et rythment un parcours marqué par des paliers successifs. Or, comment encourager les élèves par une organisation répétitive et piétinante, si je puis dire, des cycles de la scolarité ?

Ecole de la sélection, et non de l'enseignement, vos propositions sont à la mesure des dégâts sociaux que prépare la politique générale du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Foucher et M. Pierre Lequiller. Ce n'est pas vrai !

M. Georges Sarre. C'est par une politique volontariste de lutte contre le chômage que l'on affermera la fierté des enseignants d'accomplir leur travail, et non, monsieur Virapoullé, par le lancement d'initiatives telles que ce SMIC-jeunes, excellent moyen de retirer toute valeur aux diplômés et tout sens à l'enseignement déjà difficile des maîtres.

L'école est le reflet du fonctionnement d'une société. Elle n'est pas la cause des dysfonctionnements sociaux ; elle en est l'effet.

Par conséquent, aucune politique de l'enseignement ne réussira si elle ne s'accompagne de politiques cohérentes de lutte contre le chômage, d'aménagement du territoire, de lutte contre les inégalités sociales, contre le développement des marginalités, des exclusions et de la violence urbaine.

C'est là que se jouera l'avenir de l'école, et c'est là aussi que votre gouvernement refuse de lui donner une chance.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. N'importe quoi ! Mauvais !

M. Pierre Lequiller. C'est dans les établissements que se joue l'avenir de l'école.

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Un grand merci, monsieur le ministre, pour avoir ouvert un débat passionnant, qui conditionne l'avenir de la France !

C'est avec émotion que nous avons entendu M. Virapoullé évoquer le rôle d'intégration sociale de l'école. Mais celle-ci joue en outre un rôle, qui n'est pas non plus négligeable, d'intégration tout court, ou d'assimilation, qui permet à des minorités d'origine étrangère de s'intégrer à la France.

M. Jean-Paul Virapoullé. Tout à fait !

M. Claude-Gérard Marcus. A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à renouveler une suggestion que je vous ai déjà exposée par écrit.

Quand nous parcourons notre pays, nous voyons des groupes d'enfants visiter, sous la conduite des instituteurs, nos cathédrales ou nos musées, où ils admirent des tableaux - une Vierge à l'Enfant, par exemple. Ou encore, ils vont voir au cinéma *La Reine Margot*, qui raconte le massacre de la Saint-Barthélemy. Mais l'immense majorité d'entre eux ne savent pas à quoi servent les cathédrales, ni à quel esprit répondait leur construction. La Vierge à l'Enfant ? Ils ignorent à quoi cela se rattache. La Saint-Barthélemy ? Ils ne savent pas ce qu'est le protestantisme.

Ne parlons pas alors de l'islam, dont ils ignorent tout, si ce n'est que leurs petits camarades musulmans observent le jeûne pendant un mois et ne mangent pas de porc. Ni des juifs, dont ils ont entendu parler à la télévision, notamment à cause de la guerre, mais qui leur apparaissent comme quelques barbus qui, eux non plus, ne mangent pas de porc et qui ont de curieuses habitudes alimentaires. Quant au bouddhisme ou à l'hindouisme, n'en parlons pas ! Ils sont totalement ignorés.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est bien dommage !

M. Claude-Gérard Marcus. Cela me paraît anormal. Bien sûr, notre société s'est désacralisée. Bien sûr, la pratique religieuse a diminué, même s'il y a un renouveau spirituel. Malgré tout, ces religions ont contribué à la formation de la France. Et la laïcité n'est pas l'ignorance.

Je ne propose évidemment pas de rétablir une catéchèse obligatoire pour les enfants des écoles. Mais il serait utile d'apprendre aux enfants des écoles un minimum d'histoire des religions ou de religion comparée. Cela leur permettrait de mieux se comprendre entre eux, de mieux connaître les bases de la civilisation, qui, en France, a été profondément marquée par le christianisme, et de mieux saisir certaines tensions de notre société, dues souvent à des incompréhensions.

Monsieur le ministre, je n'attaque nullement la laïcité. Celle-ci, je le répète, n'est pas l'ignorance. Un enseignement aussi objectif que possible devrait pouvoir être dispensé dans ce domaine, qu'il soit rattaché à l'instruction civique, dont je sais que vous faites l'un des objectifs de votre action, ou à l'enseignement de l'histoire. Cela ne devrait pas demander beaucoup de temps.

Voilà qui contribuerait, me semble-t-il, à la formation culturelle des enfants de France et qui, de plus, permettrait certainement de réduire les tensions que l'on connaît dans les quartiers « à problèmes » - mais pas uniquement là -, où elles naissent souvent d'une méconnaissance réciproque. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre, j'apprécie beaucoup que votre ambitieux projet ait fait l'objet d'un débat devant l'opinion publique et devant les parlementaires. Et l'on voit déjà que, derrière ce projet, vous allez fédérer largement.

A ces 155 propositions évoquées par les uns et les autres de mes collègues, je serais tenté - je sais que cela fera beaucoup - d'en ajouter une cent cinquante-sixième. Ou plutôt, toujours dans le sens de ce projet présenté à la nation, vous proposer de ne pas oublier le projet d'établissement. C'est ce dont je souhaite vous entretenir.

Le projet d'établissement, apparu dans l'éducation nationale dans les années 1982-1983, est inscrit dans la loi d'orientation de 1989.

Celui-ci doit permettre aux équipes pédagogiques élargies de faire chaque année le point sur le fonctionnement et les résultats du collège ou du lycée, de proposer des innovations et des améliorations à mettre en œuvre, d'aménager les structures et les méthodes en fonction de l'environnement social et professionnel.

Or les enquêtes réalisées dans l'enseignement public sur la suite donnée à cette initiative font apparaître des témoignages assez contrastés.

Certains établissements scolaires ne croient guère à l'intérêt du projet et en donnent une interprétation purement formelle, ou encore issue uniquement des organes de direction.

Lorsque tous les partenaires ont effectivement collaboré, des clivages peuvent se traduire dans les résultats. Ainsi, des enseignants peuvent rester prisonniers de leurs revendications spécifiques ou considérer que le fonctionnement de l'institution n'est pas du tout de leur responsabilité.

Le rapport, dans les collèges, évoque « le manque d'intérêt pour la démarche du projet, considérée comme une simple obligation administrative, » et aussi « le caractère insuffisamment participatif de la démarche ».

Enfin, ce rapport note que « souvent, les objectifs visés sont aussi généraux que généraux » et que « peu d'initiatives réelles sont proposées pour les atteindre ».

Voilà, bien sûr, des critiques très fortes ! Et je comprends que le rapport de M. l'inspecteur général Bouchez, réalisé à votre demande, sur l'état du système éducatif soit assez sceptique, voire négatif, quant à l'intérêt du projet d'établissement.

Je crois pourtant que des effets positifs peuvent être mis en évidence. Le rapport de l'inspection générale estime que la démarche transforme progressivement l'esprit et le fonctionnement de l'institution scolaire. Des articles publiés dans la presse, émanant de principaux, de proviseurs, d'enseignants et de parents d'élèves, soulignent le foisonnement d'innovations qui, sur le terrain, ont pu être prises en compte par les projets d'établissement.

Il faut souligner, à ce sujet, la pression exercée en ce domaine par certains environnements. Dans les ZEP, l'efficacité des projets d'établissement est la mieux démontrée. Les problèmes ethniques et sociaux, donc pédagogiques, y sont considérables.

Mais les moyens d'y répondre sont quelque peu accrus, en même temps que le degré d'autonomie pour les utiliser.

Et parce qu'un parlementaire est comptable de l'intérêt de tous les enfants, je soulignerai aussi l'importance que le projet d'établissement revêt dans l'enseignement privé.

Ce dernier s'y est intéressé dès les années 1970 comme un des moyens d'échapper à l'uniformité qui pourrait découler du système du contrat avec l'Etat. Plus récemment, l'enseignement catholique, dans une brochure intitulée *Donner du sens à l'école*, fondée sur les réponses à 60 000 questionnaires, conseillait précisément l'utilisation des projets d'établissement pour prendre en compte des préoccupations éducatives en matière de comportements, d'éthique, de spiritualité.

Ainsi que vous l'aurez compris, monsieur le ministre, je souhaiterais vous avoir convaincu de la nécessité d'encourager les projets d'établissement, qui se révéleront des outils tout à fait appropriés pour mettre en œuvre la plupart des initiatives que vous présentez dans vos 155 propositions, lesquelles, paradoxalement, ne les mentionnent pas.

La mise en place de vos propositions devra naturellement tenir compte des conditions particulières de fonctionnement de chaque lycée et de chaque collège.

Le projet d'établissement est sans doute pour ces derniers le meilleur moyen d'utiliser leur autonomie et celle de leurs directeurs, dont on sait qu'elle ne peut qu'apporter un plus dans le fonctionnement complexe de la machine éducative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Je vous ai beaucoup écouté, monsieur le ministre.

M. Guy Drut. Et pas nous ?

M. Edouard Landrain. Je n'avais pas, à l'origine, l'intention de prendre la parole. J'ai attendu, j'ai espéré - j'attends encore -, mais on n'a pas parlé d'éducation physique à l'école, ou pratiquement pas.

M. Guy Drut. Si, si ! *(Sourires.)*

M. Edouard Landrain. Très peu ! Trop peu ! *(Sourires.)*

Dans vos propositions, monsieur le ministre, il y a simplement - c'est à la quarante et unième proposition - une ligne disant qu'il faudrait prévoir quelques heures supplémentaires pour l'éducation physique.

On a évoqué la culture, les psychologues, les médecins scolaires, les arts, mais on a - sans doute est-ce un mal français - un peu trop laissé de côté l'éducation physique, qui est nécessaire et à laquelle les Anglo-saxons, eux, accordent sa véritable place.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ils ont raison !

M. Edouard Landrain. Je n'aurai pas, monsieur le ministre le culot de vous rappeler la formule latine célèbre et trop usée du « corps sain pour une âme saine » - qu'on ne permette d'adapter ainsi la formule. Mais peut-être faudrait-il donner aux maîtres de l'école primaire une formation plus particulière dans le domaine de l'éducation physique. Il faudrait que l'on accepte enfin, dans les écoles primaires communales, des intervenants extérieurs en matière d'éducation physique.

M. Guy Drut. Tout à fait !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. Edouard Landrain. Jusqu'à présent, il y a eu des barrages énormes de la part des enseignants eux-mêmes, qui refusaient que des personnes extérieures à l'enseignement viennent les aider à la pratique de l'éducation physique.

M. René Couanau. Qui les paiera ?

M. Edouard Landrain. Il faudrait peut-être, monsieur le ministre, que, dans la suite de ce débat, on se penche également sur le problème des investissements sportifs et sur celui de la mise à disposition des équipements sportifs.

M. Claude-Gérard Marcus. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Edouard Landrain. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur Landrain, j'appelle votre attention sur ce qui se passe à Paris depuis longtemps : la ville paie des maîtres délégués, qui sont chargés d'enseigner le dessin, la musique ou l'éducation physique. Il s'agit de professionnels, qui viennent enseigner dans les écoles de la ville.

M. René Couanau. Paris a les moyens ! En province, nous ne les avons pas !

M. Claude-Gérard Marcus. Il y a la volonté, aussi !

M. Guy Drut. Est-ce une raison pour ne pas le faire ? On dirait que vous êtes jaloux, monsieur Couanau !

M. le président. Poursuivez, monsieur Landrain.

M. Edouard Landrain. Je suis d'accord avec vous, monsieur Marcus : il y a des endroits où cela se pratique. Et je n'aurai pas l'impudeur de vous parler de ce qui se fait en Loire-Atlantique, où cinquante-trois animateurs sportifs vont chaque semaine en milieu rural aider les enseignants à développer l'esprit sportif de leurs élèves.

J'espère, monsieur le ministre, que le peu d'intérêt porté à l'EPS ne demeurera pas une tare définitive de notre pays, d'autant que je constate que le sport est totalement absent dans le rapport d'étape sur l'aménagement du territoire, tout au moins dans sa première mouture. Il faudrait en finir avec ce rejet du sport, j'allais dire du corps, et cette tendance consistant à privilégier uniquement la culture et le côté intellectuel des choses. Notre pays a besoin des deux. A l'avenir, la formation des maîtres devra se faire dans cet esprit ; c'est tout au moins ce que nous espérons. Nous sommes persuadés que vous le ferez, et nous vous y aiderons. *(Applaudissements sur les*

bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous comprendrez que je m'étonne d'abord que, pour un débar de cette importance, l'opposition soit presque totalement absente de l'hémicycle - le groupe socialiste n'est même pas représenté -...

M. Bruno Bourg-Broc. C'est vrai !

M. Georges Hage. La qualité y est !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... à l'exception de M. Hage qui vient de nous rejoindre, et que seuls les groupes de la majorité soient représentés. Je considère quant à moi que ce débat intéresse le pays tout entier, donc l'ensemble de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Cette absence de l'opposition est en effet scandaleuse !

M. Georges Hage. Moi, je suis là !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Hage, je ne vous adresse aucun reproche. Vous, vous êtes là, et je vous en félicite. Toutefois, permettez-moi de faire remarquer que vos collègues de l'opposition sont absents.

Je répondrai maintenant à chacune des interrogations des orateurs qui se sont exprimés.

Monsieur Bourg-Broc, vos propos ont été chaleureux, et je vous en remercie. Vous m'avez interrogé en particulier sur deux points. Le premier concerne l'ordre de priorité que nous assignerons aux mesures en question. Je vous rappelle que chacune des mesures a été présentée avec un calendrier. Environ un tiers d'entre elles - et non les moindres - seront applicables dès la rentrée prochaine, ainsi que l'ont noté certains orateurs. Ainsi, celles concernant les études dirigées dans l'enseignement primaire - si elles figurent dans le nouveau contrat pour l'école - pourraient être mises en place dès la rentrée prochaine, puisqu'elles font partie des obligations de service.

Il est clair, monsieur Bourg-Broc, qu'en revanche un certain nombre d'autres mesures exigent un certain temps de préparation, que nous nous efforcerons de raccourcir au maximum. C'est le cas pour les programmes audiovisuels ou multimédias d'initiation aux langues vivantes à l'école primaire : un certain temps sera nécessaire pour les concevoir, les préparer et les produire dans plusieurs langues. Je tiens à dire de manière très claire à ceux qui m'ont interrogé sur ce point que cette initiative s'inscrit, bien entendu, dans la perspective d'un plurilinguisme et absolument pas dans celle souhaitée ici ou là d'un enseignement obligatoire du seul anglais, ce qui me paraîtrait réducteur par rapport à la vision que nous avons, non seulement de la richesse des langues, mais aussi de la richesse culturelle de l'Europe.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Votre deuxième question, monsieur Bourg-Broc, concerne la notation administrative qui ne serait plus désormais obligatoire que tous les trois ans. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une notation administrative et que toute exception souhaitée soit par l'administration, soit par l'enseignant, pourra naturellement entraîner une nouvelle nota-

tion. Comme vous le savez, les chefs d'établissement consacrent beaucoup de leur temps à la fin de chaque année pour élaborer le dossier administratif comportant les appréciations qu'ils portent sur les enseignants placés sous leurs ordres, alors même que, en raison de l'échelle des notes et du très grand poids de l'ancienneté dans la notation, les notes ne varient que de quelques centièmes de point ; de surcroît, celles-ci sont corrigées par une péréquation rectorale. En réalité, les chefs d'établissement perdent un temps infini pour rien. Aussi, je vous le dis de la manière la plus claire, les chefs d'établissement approuvent cette proposition.

Cela dit, chaque fois qu'un enseignant souhaitera être noté selon une fréquence plus grande que tous les trois ans - par exemple pour son avancement - il pourra l'être ; chaque fois qu'un chef d'établissement souhaitera noter un enseignant, il pourra le faire, mais il ne sera plus obligé de se creuser la tête, et de s'arracher les cheveux chaque année pour faire varier de 19,85 à 19,87 la note d'un enseignant dont on considère que le travail est au même niveau que celui de l'année précédente, cette note étant, je le répète, elle-même corrigée par un fonctionnaire du rectorat en fonction d'une échelle rectorale. Tout cela est un peu ubuesque. A mon avis, c'est le plus mauvais côté de notre administration.

Enfin, je vous remercie, monsieur Bourg-Broc, des appréciations chaleureuses que vous avez portées sur ces propositions, que vous avez manifestement étudiées en détail, et de la présentation distanciée que vous avez faite de l'idée de référendum.

M. Bruno Bourg-Broc. Ce n'est pas une notation administrative. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Certes, et nous espérons ne pas avoir à le refaire tous les trois ans ! Je ne reviens pas sur l'intervention de M. Glavany.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il n'est pas là !

M. Bernard Derosier. Il est représenté !

M. le ministre de l'éducation nationale. Soit ! Mais si je vous dis, monsieur Derosier, que nous ne perdons pas au change, je vais vexer M. Glavany. En revanche, si je vous dis que nous perdons au change, c'est vous que je vexe.

M. Georges Sarre. Alors, ne dites rien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Oublions donc cette remarque *ad hominem* qui m'a traversé l'esprit.

M. Bernard Derosier. L'important, c'est que nous soyons là, vous et moi !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne reviens donc pas sur les jugements de fond fort embarrassés de M. Glavany. Il était très difficile de désapprouver le ministre, tout en approuvant ses propositions par ce que les enseignants y sont favorables. C'est pourtant l'exercice auquel s'est livré M. Glavany.

M. Edouard Landrain. Exercice laborieux !

M. le ministre de l'éducation nationale. Plutôt que de se livrer à une analyse de mes propositions, M. Glavany a préféré se comporter en homme de parti !

M. René Couanau. M. Glavany est un contorsionniste bien connu !

M. Bernard Derosier. Et en matière de contorsions, M. Couanau est un orfèvre !

M. le ministre de l'éducation nationale. M. Glavany m'a interrogé, lui aussi, sur mes priorités. Je perçois très bien le sentiment des enseignants. Selon moi, ils consi-

dèrent que les propositions qui leurs sont faites sont intéressantes ; qu'elles répondent à des nécessités ou à des impératifs qu'ils ressentent parfaitement dans l'exercice de leur fonction ; qu'elles correspondent à des revendications anciennes. Toutefois, on leur a tellement promis et si peu accordé depuis des années, on les a tellement « baladé » avec du verbiage, qu'ils sont devenus sceptiques. C'est la raison pour laquelle je considère que l'actuel Gouvernement a la lourde responsabilité de leur montrer que, pour une fois, à des propositions concrètes correspondront des réalisations concrètes, conformément à un calendrier et à des engagements précis.

Je souhaite que nous ne le fassions pas uniquement, monsieur Sarre, pour des raisons d'actualité politique, mais tout simplement parce que nous aurions tout à gagner, les uns ou les autres, à réconcilier les Français, notamment les enseignants, avec l'idée que les responsables politiques sont parfois ce qu'ils disent.

Pour moi, il n'y a pas de hiérarchie dans ces mesures. Toutefois, si je devais désigner les plus urgentes, je citerais celles relatives à l'égalité des chances et à la réécriture des programmes. Je considère que notre école perd beaucoup en crédibilité lorsqu'elle se fixe sciemment des objectifs qu'elle ne peut pas atteindre car cela décrédibilise toute la programmation de l'acquisition des connaissances.

Vous avez, monsieur Schléret, dans un propos extrêmement précis et chaleureux inspiré par votre très grande expérience du système éducatif français, émis une idée et posé une question.

L'idée - excellente - c'est que le Parlement, expression de la nation, soit consulté non seulement sur les programmes, comme je vous l'ai proposé, mais aussi sur une évaluation. Vous avez parfaitement raison. C'est d'ailleurs pourquoi je place la création par M. Monory de la direction de l'évaluation et de la prospective parmi les décisions les plus importantes prises ces quinze dernières années. A mon avis elle a un rôle absolument stratégique au regard de l'avenir du système éducatif français.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. La connaissance précise des résultats obtenus par les établissements et par les acteurs du système éducatif me paraît un des facteurs de progrès essentiels. C'est pourquoi je donne à l'avance mon accord pour que soit inscrite dans le nouveau contrat pour l'école cette idée que les débats réguliers qui pourront être organisés devant le Parlement devront prendre en compte l'évaluation objective des résultats de l'école.

J'ai d'ailleurs donné mon accord au directeur de l'évaluation et de la prospective pour que les études fragmentaires et discutables qui paraissent ici ou là sur les résultats obtenus par les établissements scolaires, et singulièrement les lycées français, soient remplacées par un indice objectif et complexe auquel chacun pourra avoir accès. Le premier indice sera publié ces jours-ci et permettra d'apprécier, en fonction du public reçu, l'apport spécifique de chaque établissement, autrement dit, de mesurer la plus-value réalisée. En effet, à quoi bon dire que tel établissement obtient tel pourcentage de réussite aux examens s'il y a eu écrémage préalable ?

M. Bruno Bourg-Broc. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cet indice permettra aux parents, aux élèves et aux enseignants d'évaluer le travail de nos établissements scolaires. En

tout cas, cela vaudra mieux que l'espèce de broillard éclairé artificiellement dont nous disposons jusqu'à présent !

Vous m'avez ensuite interrogé, monsieur Schléret, sur le temps scolaire. C'est un sujet « franco-français » qui a fait couler des hectolitres d'encre et dépenser des quantités extraordinaires de salive. Pour moi, c'est une source d'amusement permanente. Je m'étonne de voir des adultes, militant pour la baisse du temps de travail, s'indigner qu'on veuille alléger la semaine scolaire des élèves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'éducation nationale.

Tandis que la semaine de travail des adultes passait de six à cinq jours, celle des enfants est restée de cinq jours !

Pour ma part, je suis convaincu que l'on va inéluctablement vers la libération du samedi matin. D'ailleurs, il y a peu de temps encore, les enfants travaillaient tout le samedi. On va vers cette libération du samedi matin, parce que les conditions de vie et les structures familiales ont changé. Le travail du samedi était parfaitement compréhensible dans la société rurale où je suis né car les parents étaient plus présents à la maison : les enfants voyaient leurs parents tous les jours de la semaine. Mais, aujourd'hui, beaucoup de parents, pris par une organisation de la semaine contraignante et des temps de transport extrêmement longs, rentrent très tard à la maison, et c'est généralement pour être en tête-à-tête avec la télévision. Et je ne parle pas des familles monoparentales, des familles séparées ou divorcées - que l'on songe à ces enfants qui ne disposent que des week-ends pour rencontrer l'autre parent ; d'ailleurs, ils ne manquent pas de me le faire savoir.

Il y a donc bien des raisons de libérer le samedi, mais je ne veux pas le décider de Paris, même si cela me semble inéluctable. Les expériences réalisées paraissent satisfaire les enseignants comme les familles. Je le répète, ce n'est pas au ministre de prendre une décision sur l'organisation de la semaine scolaire. Celle-ci ne peut qu'être décentralisée.

Je considère qu'il revient à chacun de décider, en fonction de ses moyens, si la semaine scolaire doit durer quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours. Je sais, en effet, qu'une nouvelle organisation de la semaine scolaire mobilise de l'argent public, coûte cher aux collectivités locales. Pour ma part, je suis favorable à une telle organisation mais je m'aperçois que ce ne sont pas ceux qui crient le plus fort qui l'organisent le plus chez eux.

Je suis donc favorable à la décentralisation de la décision sur l'organisation de la semaine, convaincu que l'on se dirige vers une libération du samedi, décidé à aider les expériences, mais résolu à ne pas toucher à la journée scolaire de six heures - même si j'admets qu'il puisse y avoir, ici ou là, comme il y en a déjà, des exceptions. Toucher à la journée de six heures serait une erreur.

Toutefois, afin d'alléger la journée scolaire, on pourrait remplacer la journée de six heures de cours par une journée de six heures de présence, dans laquelle on pourrait inclure une demi-heure d'étude surveillée, pour à la fois éviter aux enfants d'avoir à faire le travail écrit en rentrant à la maison et les aider dans cette tâche. Je suis d'accord avec Mme Boisseau pour dire : qu'on les laisse un peu souffler ! Nous surchargeons l'enfance, à l'école primaire et encore davantage au collège et au lycée, au-delà de ce que l'on impose aux adultes. Aucun adulte ne supporterait des semaines de travail de la nature de celles qui sont imposées aux enfants !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y a des enfants dont le nombre d'heures de travail obligatoire, devoirs compris, est largement supérieur à celui des heures de travail de leurs parents ! Nous avons donc, de ce point de vue, un devoir d'allègement et d'aide. Je vois que les enfants présents dans les tribunes m'approuvent chaleureusement, ce qui prouve que mes propos vont dans le bon sens. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

M. René Couanau. C'est un peu facile !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je le dis parce que les enfants, eux, ne peuvent pas applaudir.

M. René Couanau. Quant à moi, je n'applaudirai pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Sur ce point seulement, j'imagine.

Monsieur Urbaniak, vous vous êtes interrogé sur la raison du report du 27 mai au 16 juin. Rassurez-vous : il n'y avait aucune intention maligne dans ce report. Il nous a semblé que, après la demi-journée de réflexion dans tous les établissements scolaires pour discuter de ces propositions, nous devons prendre notre temps afin d'étudier attentivement toutes les contributions et toutes les synthèses des écoles, des collèges et des lycées.

Ce report m'a également permis de demander à la représentation nationale quel était son jugement sur ces propositions. Il m'a semblé que nous n'étions pas à quinze jours près et qu'il était, au contraire, utile d'entendre le plus d'avis possibles sur ce sujet.

Vous nous avez invités à la hardiesse et mis en garde contre la nostalgie. J'ai moi-même écrit sur ce sujet il y a quelques années. En effet, notre réflexion est constamment marquée par le souvenir de l'école dans laquelle nous avons été élèves, et la demande un peu inconsciente de revenir à cette école marque trop souvent les propos en ce domaine.

Je crois en conscience qu'il n'y a pas de plus grande hardiesse en cette fin du XX^e siècle, alors que l'image domine tout, que d'affirmer que c'est la langue qui est la clef de la réussite, que de faire en sorte que cet extraordinaire instrument de l'égalité des chances devant le savoir et le pouvoir soit à toute force considéré par l'ensemble de la communauté scolaire et éducative comme la priorité des priorités.

Ce n'est nullement une régression, une nostalgie. Au contraire, il n'y a pas plus progressiste que cette affirmation, car la langue est bien l'instrument de réussite des citoyens dans la communauté nationale et dans la société où nous vivons. Je n'en connais pas d'autre et, si vous êtes d'un avis différent, je vous invite à nous le dire.

J'estime que, ces trente dernières années, la langue a été trop ignorée comme clef de toutes ces serrures si difficiles à ouvrir. Je crois que nous avons eu raison de faire ce choix et nous devons inventer des approches pédagogiques totalement nouvelles afin que la langue soit de nouveau notre bien commun, c'est-à-dire le bien de chacun.

M. Raoul Béteille. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je le répète avec insistance : nous ne cédon à aucune nostalgie, au contraire, nous choisissons la hardiesse.

M. Hermier, représenté par M. Hage, a été le deuxième de ces orateurs, qui, pour ne pas parler de nos propositions, se sont appesantis sur les événements des mois de décembre et janvier, mais je comprends que ce soit là un exercice de rhétorique obligatoire.

Il s'est ensuite interrogé sur la mise en œuvre de ces mesures. J'aurai le souci, le 16 juin, de présenter une démarche de vérification crédible pour tous.

Enfin, M. Hermier m'a soupçonné bien à tort - s'il avait eu ce que je dis depuis longtemps, il ne m'aurait pas adressé ce reproche - de vouloir mettre en cause la dimension nationale du service public d'éducation. J'ai au contraire toujours été de ceux qui défendaient cette dimension, pour de nombreuses raisons.

La première, je l'ai dit dans mon introduction, est que l'histoire de la nation française et celle de son école sont si intimement mêlées que je ne suis pas certain qu'on puisse toucher à l'une sans toucher à l'autre.

Ensuite, je connais suffisamment les autres systèmes éducatifs du monde pour savoir que bien que des systèmes décentralisés envient notre architecture nationale et essayent de s'en inspirer, d'une manière ou d'une autre. Je fais donc partie, je le répète, des défenseurs de la dimension nationale de notre service public.

Que M. Hermier me permette cependant de lui répondre qu'il n'y a pas de pire menace contre l'architecture actuelle de l'école que l'immobilisme. S'il était démontré qu'aucun changement, aucun progrès n'est possible, à coup sûr, ceux qui, sur tous les bancs de cette assemblée, estiment qu'on devrait adopter un autre mode d'organisation et découper cette grande maison qu'est l'éducation nationale auraient beau jeu de dire qu'en doit se rallier à leurs thèses et qu'il faut changer d'architecture, si on ne peut la faire évoluer.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Dommage que M. Hermier ne soit pas là !

M. le ministre de l'éducation nationale. M. Drut m'a interrogé essentiellement sur la semaine de quatre jours ; je comprends très bien son souci.

Si j'avais le choix et si nous pouvions prendre facilement en charge tous les élèves français qui en ont besoin, dans toutes les circonscriptions scolaires, pendant cinq jours, je m'en réjouirais à bien des égards, car je connais bien la situation des élèves qui sont seuls.

Il faut cependant reconnaître que cet accueil, lorsqu'il existe, coûte très cher aux collectivités locales. Vous avez vous-même estimé à dix milliards de francs le coût de la prise en charge du cinquième jour. Je suis plus pessimiste que vous. Pour quatre jours et demi, nous dépensons déjà quelque 260 milliards de francs, et une demi-journée supplémentaire coûterait donc certainement plus de dix milliards. Mais qui pourrait décider brutalement cette dépense et, surtout, la rendre obligatoire ? Ni vous, ni moi, ni aucun des membres de cette assemblée.

Si des collectivités locales, si des associations périscolaires, dont je me plais à reconnaître le rôle en ce domaine, peuvent prendre en charge le cinquième jour ici ou là, je souhaite qu'elles puissent le faire et qu'on les y encourage, y compris en leur accordant des aides publiques. Mais ce n'est pas possible partout aujourd'hui et, en tout cas, cela ne peut être la priorité des priorités.

Celle-ci, à mon sens, est à l'intérieur de l'école et non pas à sa périphérie. Une telle mesure serait très utile, mais nous ne pouvons faire, j'y insiste, de la prise en charge de la dixième demi-journée ou du cinquième jour une priorité nationale. Il faut conserver une certaine souplesse : c'est pourquoi je souhaite que les décisions en ce domaine soient décentralisées. Je suis d'ailleurs prêt à accepter toute autre organisation de la semaine, qu'il s'agisse par exemple de raccourcir la journée de travail et de répartir les heures sur un plus grand nombre de jours.

J'ai été très intéressé par l'intervention de M. Chollet. Ce pédagogue éminent, qui a trente ans de pratique, nous a dit que nous ne devions pas être obsédés par l'organisation de la semaine car elle n'a pas, de son point de vue, une importance déterminante. Il a seulement insisté pour que, après deux jours de travail, il y ait une matinée de repos, ce qui est bien différent de ce que demandent d'autres médecins, qui se présentent pourtant comme des spécialistes du sujet. Nous avons tout à gagner d'une confrontation des points de vue sur ce sujet délicat.

Je le répète : je suis favorable à une décentralisation des décisions, en fonction du milieu social et géographique, ainsi que des moyens des collectivités locales et des associations, et je suis ouvert à toutes les expériences sur une autre organisation de la semaine. Mais la libération progressive du samedi est, me semble-t-il, dans l'ordre des choses ; je ne souhaite en tout cas pas qu'on s'y oppose.

M. Guyard m'a interrogé sur le gel des crédits de fonctionnement. Il s'agit simplement d'un gel, cette pratique n'est pas nouvelle, et nous nous sommes efforcés de faire en sorte que cela ne touche pas à l'essentiel, même si un gel budgétaire est toujours douloureux. J'espère qu'il ne se transformera pas en annulation de crédits, mais nous avons en tout état de cause veillé à ce que les examens et les concours n'en pâtissent pas.

Dieu sait que les mesures budgétaires ne sont jamais agréables à prendre en compte, et mon prédécesseur à la tête du ministère de l'éducation nationale m'avait dit, en quittant ses fonctions : « Le seul ennemi, c'est le budget. » Je ne sais s'il avait raison - ce n'est pas, *a priori* mon point de vue - mais vous voyez que la pratique n'est pas nouvelle.

M. Guyard a également parlé des écoles maternelles. Une mesure les concerne. Je considère que leur organisation est une des réussites de notre système éducatif. Nous sommes le seul pays au monde à avoir un tel système. Alors que les autres pays accueillent les enfants à six ou sept ans et que certains songent à accueillir les enfants des milieux défavorisés à partir de cinq ans, les maternelles françaises accueillent 95 p. 100 des enfants de trois ans, et plus de 40 p. 100 des enfants de deux ans ; nous pouvons légitimement en être fiers.

Quant à l'absentéisme en maternelle, il est réel pour un certain nombre d'enfants, mais il peut avoir des vertus car il n'est pas forcément souhaitable que les enfants trop jeunes restent toute la journée à l'école. Au demeurant, cet absentéisme régresse assez vite par la suite, de sorte qu'il ne faut pas trop spéculer sur le décalage entre le nombre des enfants inscrits et celui des enfants présents, en insistant sur un phénomène de « surinscription ». J'ai d'ailleurs proposé qu'on aille vers une limitation du nombre des élèves par classe dans les maternelles situées en ZEP, car nous avons une action privilégiée à mener dans ces zones, et je suis d'accord avec ce que Mme Boisseau a dit à ce sujet.

M. Haby m'a, comme M. Guyard, interrogé sur les projets d'école et d'établissement, et j'ai trouvé son intervention très juste et très documentée. En effet, un vrai projet est très positif, utile et intéressant, car une équipe pédagogique partageant la même volonté, décidé à aller du même pas dans la même direction, est toujours préférable à une équipe dispersée, surtout lorsqu'il faut traiter des problèmes particuliers.

J'émettrai cependant une réserve, également formulée par le secrétaire général du syndicat des chefs d'établissement : beaucoup de projets sont de faux projets, purement rhétoriques, rédigés en termes généraux et davantage conçus pour satisfaire à une obligation que pour traduire

une volonté commune. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas fait du projet le seul axe d'organisation de la démarche pédagogique d'une équipe ou d'un établissement. Je suis en revanche persuadé qu'il faut favoriser la multiplication des vrais projets.

J'ai également proposé d'organiser les établissements en réseaux car c'est la même population qu'on reçoit à des âges différents dans les écoles et les lycées, et il serait bon d'instaurer une continuité pédagogique. Nous aurions, je crois, beaucoup à gagner en passant des projets d'établissement, un peu individualistes et isolés, à des projets de réseaux concernant un bassin de formation et s'adressant à une population en principe relativement homogène.

M. Perrut s'est préoccupé des SES et des SEGPA. La proposition que j'ai faite au sujet des SES a été mal comprise, et je le regrette. Il y a sans doute eu une maladresse dans la rédaction et je me propose donc de reformuler celle-ci. Je précise que, selon un rapport présenté devant le Conseil économique et social, il y a un abus de scolarisation des enfants immigrés dans les sections d'éducation spécialisées. Les rapporteurs soulignent que ce n'est pas parce qu'un enfant ne maîtrise pas la langue française qu'il relève pour autant d'un enseignement spécialisé. Je n'ai pas voulu dire autre chose à propos des enfants en échec grave. Il me semble que l'éducation spécialisée doit être réservée aux élèves qui relèvent vraiment d'une démarche spécialisée. L'échec et l'absence de maîtrise de la langue française, parfois le refus de la scolarisation sous la forme abstraite qui est proposée, ne doivent pas entraîner obligatoirement un recours à l'éducation spécialisée. Il ne faut pas enfermer celle-ci dans un ghetto, au contraire, et plusieurs de mes propositions s'efforcent de répondre à ce souci ; il n'y a pas intérêt à la généraliser. Je m'efforcerai donc, d'ici au 16 juin, de trouver une rédaction nouvelle pour que l'existence et le travail des SES et des SEGPA soient reconnus.

M. Perrut m'a également interrogé sur le financement par les collectivités locales. Sur ce sujet aussi, je veux m'exprimer avec beaucoup de franchise. Combien de mesures demandent un financement des collectivités locales ? Assez peu, principalement trois.

D'abord, l'équipement des classes des écoles primaires en postes de télévision et en magnétoscopes. Ces appareils sont peu coûteux, vous me l'accorderez, et la dépense n'est donc pas considérable ; elle peut au demeurant être étalée sur plusieurs années puisqu'on commencera par les classes de cours élémentaire et qu'on continuera avec les autres classes.

La plupart des classes sont déjà équipées et la dépense n'est pas très lourde.

Le deuxième type de dépense concerne les régions : il s'agit d'équiper les lycées les moins favorisés du territoire français en salles multimédias afin que toutes les options puissent être offertes. La dépense que cela exige n'est pas immense, mais c'est tout de même une dépense. J'ai demandé que l'Etat prévoie une subvention conséquente, sur plusieurs années, afin d'aider les régions à réaliser ces équipements, en commençant, au contraire de ce qui s'est fait habituellement, par les établissements les moins favorisés.

Troisième type de dépense : ce pourrait être une contribution des collectivités locales permettant d'associer à l'école des hommes et des femmes qui ont une compétence, quelquefois une formation, toujours une expérience, lesquelles ne servent à rien dans la société française parce que, pendant un certain temps, ces hommes

et ces femmes sont privés d'emploi. Cette proposition - elle porte le numéro 99, me semble-t-il - va exactement dans votre sens, monsieur Virapoullé.

Je suis très choqué de constater que, depuis vingt ans, la société ne pense à nos compatriotes au chômage qu'en termes d'indemnisation : on s'est uniquement interrogé sur la contrepartie financière du chômage et jamais sur l'utilité sociale, sur l'engagement social de ces hommes et de ces femmes momentanément privés d'emploi.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour cette raison, ils sont, sur le plan psychologique et moral, très souvent désespérés. Je serais très heureux de voir ces hommes et ces femmes retrouver, avec souplesse, une capacité de service, d'attention, et de générosité dans l'école. Il n'y a pas de meilleur lieu pour ce faire. J'ajoute que cela modifierait probablement le regard d'un certain nombre d'enfants sur leurs parents au chômage.

M. Jean-Paul Virapoullé et Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est sûr !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ils s'apercevraient ainsi que ce n'est pas parce qu'ils sont au chômage que leurs parents sont tout d'un coup devenus inutiles et qu'ils ont perdu leurs qualités.

Si cette proposition a suscité des discussions et, parfois, des réactions réservées de la part des enseignants ou des parents, le sondage qui a été réalisé fait ressortir que 47 p. 100 y sont favorables, contre 40 p. 100.

Nous devons essayer de faire en sorte que ceux qui le souhaitent puissent, pendant un certain temps et non d'une manière pérenne, employer pour le bien des enfants, au sein de l'école, sans perdre leurs droits, les qualités respectables qui sont les leurs. Ce serait une bonne chose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les collectivités locales pourraient donc être appelées à aider en ce domaine l'Etat qui assumerait la charge principale de la dépense.

La dépense, relativement raisonnable, ne grèverait pas lourdement le budget des collectivités locales. J'ai été très heureux, monsieur Virapoullé, de constater que nous nous rejoignons sur ce point et que vous expliquez à la tribune de l'Assemblée nationale que vous avez vous-même expérimenté à la Réunion l'idée que j'ai proposée dans mon plan.

M. Perrut se demande si nous respecterons le calendrier que nous avons prévu. Nous nous y sommes engagés, et je ferai en sorte que les conditions de suivi soient transparentes pour tous.

M. Madalle m'a interrogé sur les incidences financières du plan.

Je le dis de la façon la plus claire, certaines mesures demandent un effort budgétaire particulier. C'est la contrepartie de l'amélioration des résultats de l'école que nous souhaitons obtenir grâce au plan.

Il m'a également interrogé sur le financement des collectivités locales. Sur ce point, le lui ai déjà répondu.

Il s'est inquiété qu'une charte nationale relative à la conception architecturale des établissements restreigne la liberté de manœuvre des collectivités. Je veux le rassurer : ce ne sera absolument pas le cas ! Je considère au contraire que la décentralisation des décisions en matière de conception des bâtiments est heureuse et qu'elle nous sert. Jamais nous n'aurions eu à supporter la charge extraordinaire que représentent aujourd'hui les établissements

Pailleron si des décisions décentralisées s'étaient substituées à une décision nationale centralisée. C'est parce que l'on était passé à l'échelle de mille commandes au lieu d'une, qu'une seule erreur a pu être multipliée par mille. Et cette erreur a provoqué, hélas ! quelques drames. Elle a en tout cas fait naître de très nombreuses inquiétudes.

Je suis donc favorable à la décentralisation. Il ne me paraît cependant pas inutile d'essayer d'établir avec les collectivités locales - pas contre elles ni sous la forme d'injonction - un cahier des charges minimal, par exemple pour l'accessibilité aux handicapés qui n'est trop souvent pas assurée, ainsi que des lycéens me le disaient encore l'autre jour.

Un cahier des charges de ce genre ne me paraît pas limiter la liberté des collectivités locales.

M. Madalle m'a également interrogé sur la marge de manœuvre des chefs d'établissement. Je suis tout à fait de son avis. L'autonomie des établissements est notre ligne directrice, mais ceux-ci devraient être mis en réseau.

Enfin, il m'a interrogé sur les installations d'éducation physique et sportive.

Ah ! que nous avons là un problème majeur ! Je m'étais d'ailleurs souvent exprimé à ce sujet au début de ma prise de fonctions.

La situation dans laquelle nous nous trouvons est, certes, choquante, mais il me semble que, ces derniers temps, on entend moins de plaintes sur les relations entre les mairies et les régions ou les départements à propos de l'affectation des gymnases aux collèges et aux lycées. Cela me laisserait à penser qu'un agrément de bonne foi - je n'ose parler de *gentlemen's agreement* à cette tribune (*Sourires.*) - est en train d'être élaboré ici ou là entre collectivités locales.

M. Hage a lancé un appel en faveur d'une loi de programmation. Cet appel a fait, si je ne me trompe pas, l'unanimité dans cette assemblée. Tous les groupes se sont prononcés pour une telle loi, y compris ceux qui ont eu l'honnêteté de dire qu'ils ne l'avaient pas faite et que nous avions là une occasion de donner un leçon.

Ai-je besoin de dire que l'idée d'une loi de programmation va droit au cœur du ministre de l'éducation nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le ministre a, à de nombreuses reprises, pensé que nous pourrions nous engager dans cette voie. Mais les arbitrages sont très difficiles à faire et ce ne sont pas mes prédécesseurs socialistes qui me démentiront. Bien qu'ayant fait voter le principe dans la loi d'orientation de 1989, ils n'ont pas obtenu les arbitrages nécessaires dans les semaines qui ont suivi. Ils ont même, au cours des cinq années suivantes, constamment dû accepter des arbitrages inverses, qui ont empêché le Parlement de délibérer d'une programmation sur l'éducation nationale. Si je fais ce rappel, c'est sans esprit de polémique. Mais nous savons tous combien pèse, dans le budget de la nation, le budget de l'éducation nationale et ce que signifie pour le budget de la nation, les décisions concernant ce secteur. Ces décisions sont très difficiles à prendre et je ne fais aucun grief à ceux qui n'ont pu les obtenir.

M. Hage m'a interrogé sur les parcours individualisés de formation. Sur ce point, nous pourrions nous rejoindre. La recherche de l'individualisation croissante des parcours de formation a inspiré le plan que je propose. Cette individualisation me semble indispensable pour relever le défi de faire de notre école la meilleure école du monde, la meilleure école pour chacun.

Mme Catala m'a interrogé sur les classes de troisième et quatrième technologiques. Je n'ai jamais eu l'intention d'y porter atteinte.

Répondant en même temps à M. Virapoullé, je ferai observer que s'exprime parfois, à la droite comme à la gauche de cette assemblée, la nostalgie des sorties précoces du système scolaire pour les élèves âgés de moins de seize ans. Je ne la partage pas.

Je considère quant à moi que l'évolution qui nous a conduits à l'école obligatoire pour tous jusqu'à seize ans est irréversible et qu'elle est heureuse. Après tout, nul ne songe à exclure les élèves de l'école primaire. Je ne songe pas davantage les exclure du collège!

M. Jean de Boishue et M. Jean-Yves Haby. Très bien!

M. le ministre de l'éducation nationale. Le collège fait désormais partie du bloc école primaire - collège qui est l'objectif que, depuis déjà longtemps, l'école française s'est fixé pour améliorer la scolarisation de ses jeunes. La question est de savoir quelle forme doit prendre cette scolarisation dans un certain nombre de cas.

M. Jean-Paul Virapoullé. Assurément!

M. le ministre de l'éducation nationale. Le « collège pour tous » signifie-t-il le collège « uniforme » pour tous, la même scolarisation pour tous?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Surtout pas!

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous devons répondre à cette question.

M. Serge Lepeltier. Absolument!

M. le ministre de l'éducation nationale. Il faudra éviter que la formation professionnelle n'apparaisse comme la seule réponse à l'échec scolaire, car telle n'est pas sa vocation. Si nous faisons de la formation professionnelle la seule réponse à l'échec scolaire, nous porterons atteinte à l'image de la formation professionnelle, situation dont nous avons déjà souffert.

M. Jean-Yves Haby. C'est vrai!

M. le ministre de l'éducation nationale. Par conséquent, il faut imaginer d'autres solutions.

Un certain nombre d'élèves refusent totalement le collège, rebutés par une approche abstraite de l'école.

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est vrai!

M. le ministre de l'éducation nationale. Ils refusent totalement la scolarisation telle que nous la leur imposons.

Nous devons réussir à conjuguer deux impératifs. Ces élèves relèvent de l'obligation scolaire comme les autres et, de ce fait, ont leur place au collège, comme les autres. Il n'est cependant pas nécessaire qu'ils aient la même scolarisation dans les murs du collège que les autres.

M. Jean-Paul Virapoullé. Exact!

M. le ministre de l'éducation nationale. Il existe d'autres approches pédagogiques, notamment ce que j'appelle le « collège hors les murs », c'est-à-dire un collège qui ait d'autres pratiques tout en ayant les mêmes buts : réconcilier les enfants avec l'école, y compris par une « déscolarisation ».

M. Serge Lepeltier. Ça, c'est l'apprentissage!

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas que l'apprentissage, monsieur le député.

M. Serge Lepeltier. Ça peut l'être!

M. le ministre de l'éducation nationale. Beaucoup d'autres approches sont possibles!

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Comme la formation par alternance!

M. le ministre de l'éducation nationale. Il importe en tout cas de réconcilier ces élèves avec le savoir et des attitudes différentes, plus concrètes, peuvent être adoptées pour ce faire.

En tout état de cause, je suis de ceux qui défendent l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, avec des objectifs pédagogiques pour tous les jeunes.

A mon avis, la formation professionnelle est tout autre chose : ce doit être, comme plusieurs orateurs l'ont dit, un choix positif et ce ne doit pas être une réponse à l'échec.

Mme Catala m'a aussi interrogé sur l'orientation. Je lui ai répondu.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Bruno Bourg-Broc. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de vous interrompre.

Nous partageons la philosophie que vous venez de développer quant à l'obligation scolaire et à l'orientation positive des jeunes vers la formation professionnelle. Mais continuerez-vous à faire vivre les classes de troisième et quatrième technologiques dans les collèges ou dans les lycées professionnels?

M. le ministre de l'éducation nationale. Actuellement, où sont-elles?

M. Bruno Bourg-Broc. A la fois dans les collèges et dans les lycées professionnels!

M. le ministre de l'éducation nationale. Dans ces conditions, à quoi bon changer les choses? Je n'ai pas envie de déclencher une guerre de religion de plus en les affectant de préférence à certains établissements plutôt qu'à d'autres. Dans le système éducatif, la charge symbolique est si forte qu'une décision de ce genre serait interprétée comme une préférence pour les uns plutôt que pour les autres. A ma connaissance, cette préférence ne s'impose pas!

Je souhaite que le terrain, en particulier à travers les réseaux d'établissement, sache apporter une réponse adaptée aux besoins des jeunes concernés. Cela dit, le collège a la charge de tous les élèves. Les classes de troisième et de quatrième technologiques doivent partager les objectifs d'acquisition des connaissances qui sont ceux du collège, mais on doit pouvoir trouver d'autres voies de formations, sous la responsabilité de l'éducation nationale, lorsque l'on a affaire à des jeunes qui refusent totalement le collège.

On oublie trop souvent que l'apprentissage, s'il suppose un contrat de travail, constitue une « exception », et l'autorisation des parents est impérativement exigée.

Ainsi, tout fantasme d'exclusion des élèves du système scolaire par l'apprentissage me semble hors de raison. C'est heureux car il ne faut pas faire naître les affrontements entre système éducatif et apprentissage. J'essaierai de tout faire pour que ces affrontements ne soient plus de mise.

Mme Catala s'est interrogée sur l'articulation école-collège, collège-lycée, lycée-études supérieures, et sur la cohérence entre lycée et classes préparatoires évoquée dans le plan.

Quelle soit rassurée : des décisions sont en train d'être prises pour que soit introduite de la cohérence : on trouvera dans les classes de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales les trois options du bac scientifique, mathématiques, physique, sciences de la vie et de la terre, de manière que les jeunes s'y retrouvent.

Je suis donc tout à fait d'accord pour voir dans l'articulation entre l'école et le collège et entre le collège et le lycée une des clés de l'amélioration du système. C'est précisément pourquoi nous avons songé au réseau qui rendra cette articulation la plus efficace possible. Ainsi les enseignants du lycée et du collège se rencontreront-ils plus aisément et échangeront-ils quelquefois des services.

Enfin, Mme Catala m'a interrogé sur le conseil supérieur de la formation professionnelle. Je parle, bien entendu, de la formation professionnelle initiale, celle qui est sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, même si les problèmes qui concernent l'ensemble de la formation se recoupent. Ce conseil résulte du constat que pourraient être utilement unifiées les nombreuses structures de réflexion sur l'économie, les branches, les métiers, les qualifications, la définition des diplômes, l'éducation. Mais je veux rassurer Mme Catala et ceux qui, parmi les observateurs, sont familiers du conseil supérieur de l'éducation nationale...

M. René Couanau. Oh oui ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. ... : il n'est nullement dans mon intention de faire pour la formation professionnelle initiale un conseil supérieur de l'éducation nationale *bis*.

M. René Couanau. Nous l'avons échappé belle !

M. le ministre de l'éducation nationale. Au vrai, si j'avais toute liberté, je chercherais plutôt à rendre plus efficace et plus sincère le conseil supérieur de l'éducation nationale dont on ne peut pas dire que le fonctionnement satisfasse un seul de ceux qui sont appelés à y siéger.

M. Bruno Bourg-Broc. Bravo !

M. le ministre de l'éducation nationale. Voilà pour ma réponse à Mme Catala.

M. Mathus, qui n'est pas là, ...

M. Bernard Derosier. Il est représenté !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... nous a mis en garde contre ce qu'il appelle la « législation à crédit », qu'il m'a semblé présenter comme une innovation. Or, puis-je lui rappeler que la plupart des articles de la loi d'orientation votée en 1989 ne sont toujours pas entrés en application, ...

M. Bernard Derosier. Voici quatorze mois que vous êtes aux affaires !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce qui relève non seulement d'une législation à crédit, mais d'une législation en blanc, au sens où l'on parle d'un chèque en blanc, ...

M. René Couanau. Et sans provision !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et même d'une législation sans provision - merci M. Couanau ! (*Sourires.*) Six ans après, toujours rien, ...

M. Bernard Derosier. A vous d'agir !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... en particulier pour ce qui concerne les cycles. Bref, ayant, comme souvent, fait voter des textes sans les appliquer, maintenant vous nous laissez la responsabilité de le faire.

M. Bernard Derosier. C'est facile !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est la vérité !

M. Bernard Derosier. Des moyens ont été mis en œuvre, monsieur le ministre, vous l'avez reconnu hier.

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai toujours reconnu que mes prédécesseurs avaient obtenu de l'argent, mais pas les résultats correspondant à cet investissement.

M. Bernard Derosier. On vous a laissé ce soin mais, à ce jour, ces résultats, vous ne les avez pas obtenus non plus !

M. le ministre de l'éducation nationale. Saine répartition des tâches !...

Je me suis déjà exprimé sur les projets d'établissement, j'ai dit mon refus des filières et je viens d'exposer mes vues en ce qui concerne les sections d'éducation spécialisée. J'ai donc répondu à toutes les questions de M. Mathus.

Monsieur Couanau, encore une fois, et je m'en félicite, nous avons sur ces sujets une inspiration commune et je n'aurai donc pas à revenir - ce ne serait que répétition - sur la plupart de vos remarques.

Une ou deux observations, cependant. Vous vous interrogez sur les langues vivantes, et j'ai cru entendre que Mme Boisseau faisait écho à vos interrogations, sans doute en raison de son appartenance à la même communauté que la vôtre, l'Ille-et-Vilaine, (*Sourires*) - encore que je ne doute nullement, madame, je puis vous l'assurer, que vous pensiez par vous-même, et aucun de ceux qui vous ont rencontrée et qu'a séduits votre pensée n'a non plus sur ce point la moindre hésitation ! (*Sourires.*)

S'agissant de l'initiation aux langues vivantes donc, si nous avons choisi la forme audiovisuelle, monsieur Couanau, c'est en raison de la très grande disparité qui existe entre les collectivités locales dans la capacité de choisir des enseignants spécialisés. Il n'y aura pas d'autre coût que celui que l'Etat devra assumer pour la réalisation des programmes correspondants et, naturellement, - comme toujours - pour la formation des enseignants, y compris ceux dont les connaissances en la matière ne sont pas très assurées. Je suis persuadé que l'on peut réussir. Regardez, par exemple, à quel point les enfants « absorbent » les publicités, les musiques, les dialogues qu'ils entendent à la télévision. Oui une leçon quotidienne, et pendant quatre ans, peut vraiment les faire progresser. Je le répète, et particulièrement à l'intention de Mme Boisseau qui s'interroge à ce sujet, il ne s'agit pas d'un véritable enseignement, mais d'une initiation, généralisée à tous les élèves, d'une préparation de l'oreille aux inflexions, aux dialogues, expérience très intéressante pour laquelle la France va se trouver en pointe dans le monde.

Vous vous demandez, monsieur Couanau, s'il convient de réserver les moyens disponibles à la baisse des effectifs par classe. Je suis tout à fait de votre avis, c'est une question centrale et toutes les études le montrent, il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre d'élèves par classe et les résultats.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ça dépend des élèves !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je le répète, c'est la conclusion de toutes les études qu'ont conduites les spécialistes quels qu'ils soient. Cependant, et nous le savons bien, l'opinion et les enseignants sont majoritairement enclins à penser différemment.

M. René Couanau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. René Couanau, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. René Couanau. Mon propos, monsieur le ministre, portait sur les cas où l'effectif par classe dépasse un certain seuil au-delà duquel on touche à l'inacceptable et où pour le moins on peut envisager l'abaissement des effectifs par classe comme gage de réussite.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je crois que vous avez raison, monsieur Couanau. En tout état de cause, je le répète, il faudra que nous concentrons les moyens sur les zones et sur les populations d'élèves pour qui le petit groupe est un impératif pédagogique.

Je veux vous rassurer, monsieur Couanau, sur la place de l'audiovisuel dans l'enseignement : l'audiovisuel ne remplacera jamais le maître. Ce n'est pas possible, ce n'est pas envisageable, pour nous, car ce serait le reflet d'une civilisation brut nous ne voulons pas. Toutefois, lorsque l'audiovisuel peut accroître les moyens du maître, la capacité de transmission des connaissances, nous devons nous en servir, et nous disons qu'ayant placé la France en situation de pionnier en la matière, nous avons fait œuvre utile. Mais - et j'y insiste - le livre n'a jamais remplacé le maître. L'audiovisuel ne le menacera pas davantage que ne l'a fait l'imprimerie. Je suis persuadé que le lien direct entre l'élève et le maître est essentiel, mais que le maître peut transmettre davantage et mieux grâce à un outil auquel les enfants sont désormais habitués.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Braouezec m'a interrogé sur les maternelles ; je partage son avis, nous disposons là d'une construction très originale que nous n'avons pas le droit d'abandonner ou de compromettre. Au contraire, il faut l'améliorer. Cependant, je ne vois pas en quoi il faut changer l'enseignement dans les maternelles pour en faire un chapitre particulier du programme que je présente. L'école maternelle française est remarquable. Nous devons la défendre et la promouvoir.

M. Schreiner m'a interrogé sur la formation professionnelle précoce. Il a eu cette formule, très belle, très juste : « Il y a des élèves pour qui l'intelligence danse au bout des doigts ». Je suis tout à fait favorable à une démarche visant à valoriser les capacités propres à chaque élève. Mais nous ne pouvons le faire en substituant à l'obligation du collège une autre obligation.

Monsieur Derosier,...

M. Bernard Derosier. Présent !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Pas depuis longtemps !

M. Bernard Derosier. Et seul contre tous !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il est notable en effet que vous soyez là, et nous vous en félicitons. ... vous m'avez interrogé sur les écoles maternelles. Je vous ai répondu. Vous m'avez aussi interrogé sur la loi de programmation, j'ai également répondu.

M. Bernard Derosier. Non, vous n'avez pas répondu. Y aura-t-il une loi de programmation ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne peux rien dire, ...

M. Bernard Derosier. C'est pourtant l'essentiel.

M. le ministre de l'éducation nationale. ... parce que la réponse appartient au Premier ministre. Sur ce terrain, le groupe socialiste ne saurait d'ailleurs s'avancer !

M. Bernard Derosier. J'ai plaidé coupable !

M. le ministre de l'éducation nationale. En effet, et, une nouvelle fois, je vous en félicite, comme je vous ai félicité d'être présent.

M. Bernard Derosier. Je vais être au tableau d'honneur ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour autant, vous ne pouvez pas donner de leçon sur la loi de programmation.

M. Bernard Derosier. Je n'ai pas prétendu le faire.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est une démarche tout à fait envisageable qui, selon moi, serait heureuse. Reste au Premier ministre à dire son sentiment.

M. Bernard Derosier. Vous êtes pour ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Oui, je suis clairement pour, comme l'était Lionel Jospin.

M. Bernard Derosier. Il ne l'a jamais dit.

M. le ministre de l'éducation nationale. Si, il l'a dit. Il a même dit que c'était l'un de ses remords.

M. Bernard Derosier. Il l'a dit après, mais pas en tant que ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Certes. En tous cas, je suis favorable à une démarche de programmation. Elle s'inscrit d'ailleurs dans mon texte, puisque l'application de diverses propositions s'étale sur plusieurs années.

Vous avez, monsieur Derosier, commis - de bonne foi - une erreur que je veux corriger. J'aurais, selon vous, envisagé de supprimer les IUFM.

M. Bernard Derosier. En 1993, oui !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est faux. Je me suis toujours opposé à cette idée qui, certes, avait été émise ici ou là. Nous avons des témoins, vous pouvez reprendre les textes. Pourquoi m'y suis-je opposé ? Parce que les IUFM existent et qu'il y a toujours beaucoup plus périï à supprimer ce qui existe qu'à l'améliorer.

Je m'y suis efforcé à deux reprises : dans le courant de l'été dernier, et présentement dans des propositions qui avancent l'idée d'un cahier des charges par lequel le futur employeur, l'éducation nationale, ferait connaître ses souhaits concernant la préparation professionnelle de ses enseignants. Voilà pour l'erreur que je souhaitais corriger.

Enfin, vous m'interrogez sur les rythmes scolaires au cours de la journée, de la semaine et de l'année. Je vous donne acte que c'est un grand sujet sur lequel nous devons beaucoup travailler. Cependant, nous avons déjà fait des progrès. Je pense par exemple à la décision que j'ai annoncée de rescolariser la fin de l'année scolaire qui s'effiloche dès la mi-mai, situation dérisoire. Ainsi, elle sera scolairement utile dès l'année qui vient.

M. Albertini a demandé que l'école soit protégée du monde extérieur sur un certain nombre de sujets. Il a raison. L'école ne doit pas être un lieu banal, et cette protection c'est très souvent celle des plus faibles. Je me suis souvent exprimé sur ce sujet. Je partage son point de vue : pas d'orientation précoce, pas d'orientation irréversible. Ce sont à mes yeux deux règles d'or qui doivent nous inspirer.

M. Turinay m'a interrogé sur la situation particulière des DOM-TOM, dont on connaît la démographie particulière. Je suis très reconnaissant à M. Virapoullé d'avoir souligné l'effort très important que nous avons fait pour son département.

A propos de la question de M. Roussel, je veux saluer la participation tout à fait exceptionnelle à ce débat des députés de la Dordogne, dont trois sur quatre se sont exprimés ! M. Roussel m'a interrogé sur la rémunération des personnels de direction de la classe 2-2, sujet un peu trop précis pour figurer dans le nouveau contrat pour l'école. Nous avons tous conscience que les chefs d'établissement sont des personnages-clés dans l'évolution et la réussite de l'école. Je reprendrai avec eux les questions concernant leur situation.

Mme Bouquillon m'a interrogé sur le monde rural, sujet sur lequel je me suis largement exprimé. Elle l'a fait en termes très chaleureux dont je la remercie. Son inspiration me paraît juste. Son propos touche aussi aux regroupements scolaires, sur lesquels un autre parlementaire m'a interrogé.

Mme Bouquillon a raison de dire que ces regroupements devraient être assortis de contrats garantissant le maintien d'un certain nombre d'emplois délégués. Cette pratique existe déjà dans certains départements, où des contrats entre l'inspection académique et les collectivités locales qui organisent des regroupements garantissent la pérennité de ces emplois. Voilà certainement l'une des raisons fondamentales de l'association des collectivités locales à la carte scolaire que j'appelle de mes vœux.

Mme Martinez m'a interrogé sur le télé-enseignement. Je lui ai déjà répondu. Je le répète, le choix des technologies nouvelles de transmission des connaissances est l'un des aspects les plus originaux du nouveau contrat.

Les stages d'élèves à l'étranger constituent certainement une solution d'avenir pour la familiarisation avec les langues vivantes. Mis à part le prix du voyage, je ne vois pas pourquoi un élève étudiant à l'étranger coûterait plus cher qu'à la maison, surtout si un système d'échanges permet de recevoir dans le même temps son correspondant.

M. de Courson m'a interrogé sur les transports scolaires. Je suis obligé de lui répondre qu'ils dépendent d'une organisation locale et que seule la concertation entre les élus et l'administration peut régler ce type de problème.

Il a également évoqué la modulation des moyens en fonction des niveaux concernés et, ainsi que Mme Bouquillon, des contrats de stabilité en zone rurale. J'approuve, je viens de le dire, sa position sur ce point.

M. Chabot éprouve un grand scepticisme à l'égard des cycles. Je ne suis pas de son avis. Considérer que la progression d'un enfant n'est pas à découper en années scolaires, mais doit être maîtrisée et équilibrée sur une plus longue période, me semble au contraire une excellente idée. Reste à sortir des bonnes intentions pour faire entrer les cycles dans la réalité. De ce point de vue, nous n'avons pas assez progressé.

Il a demandé des programmes allégés, mais bien définis. C'est précisément ce que nous allons essayer de faire en réécrivant l'ensemble des programmes de l'école primaire et du collège. Pour l'école primaire, nous en sommes déjà à la deuxième rédaction. Je répète que je consulterai tous les enseignants français sur les programmes pour que chacun en prenne connaissance et puisse réagir à leur sujet.

Enfin, il a souhaité des livres bien faits et bien illustrés. Je partage son point de vue, mais l'éducation nationale n'a pas de pouvoir de censure sur les livres scolaires. Lorsqu'il arrive à un responsable du ministère de considérer que tel ou tel livre est confus et mal illustré, qu'il guide mal l'enfant, nous ne sommes pas habilités à le reprendre, même pour corriger des erreurs. L'autre jour,

le secrétaire perpétuel de l'Académie française s'en est ému et a estimé que nous devrions nous arroger le droit de corriger les livres et d'empêcher que, dans l'analyse des textes en particulier, des questions absurdes ou confuses puissent être posées. Je me demande si le remède ne serait pas pire que le mal. Il est vrai, en tout cas, que la question du rapport entre l'éducation nationale et les éditeurs scolaires se pose, car il faut veiller à ce que les livres s'inspirent le plus fidèlement possible des programmes. Pour l'instant, cela dépend de l'initiative privée et ce système présente aussi de grands avantages.

M. Cornu m'a interrogé sur le rôle de l'école dans le monde rural, rôle absolument crucial, je l'ai dit, et ce n'est pas le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques qui le niera. Il a jugé indispensable d'assouplir les règles très rigides appliquées en matière de carte scolaire ; je partage son point de vue. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'une nouvelle démarche puisse être engagée, qui associe les collectivités locales aux décisions relatives à la carte scolaire.

J'ai trouvé très riche et très intéressante l'intervention du docteur Chollet sur les relations entre repères et lecture, sur l'éducation de l'oreille et sur les rythmes scolaires. Je lui dis mon assentiment et ma gratitude pour le caractère très généreux de ses remarques, dont j'ai tiré grand profit.

Mme Rignault m'a interrogé sur les psychologues scolaires, leur rôle, leurs moyens et leur statut. Elle a protesté contre la confusion d'activités qu'on leur imposait quelquefois : une des propositions du contrat répond à son attente. Quant à la définition d'un statut, elle sait que ce n'est pas chose aisée dans la fonction publique. M. Bourg-Broc et M. Couanau ont souhaité également des statuts. Nous travaillons actuellement sur ce sujet pour voir quelle issue est possible.

M. de Peretti, troisième des députés de la Dordogne à être intervenu au cours de ce débat décidément très aquitain, a considéré qu'il valait mieux une heure de musique par semaine qu'un quart d'heure par jour. Naturellement, de même qu'on ne discute pas des goûts et des couleurs, on ne discute pas aisément de pédagogie. Je crois, au contraire de lui, que des séquences répétées, quotidiennes, d'initiation à la musique, surtout pour des enfants très jeunes, devraient porter plus de fruits qu'une heure par semaine, isolée, trop longue pour les enfants et qui n'autorise pas une imprégnation. Mais peut-être me trompé-je. Nous ferons des évaluations sur ce point.

Il s'est demandé qui assurerait les études dirigées. Dans le premier degré, ce seront les enseignants à l'intérieur de leurs obligations de service.

Enfin, il a été, me semble-t-il, un peu injuste, à moins qu'il n'ait pas lu assez attentivement les 155 propositions, en affirmant qu'elles ne faisaient pas suffisamment de place aux nouvelles techniques de transmission des connaissances. Pouvait-on leur confier davantage que l'initiation aux langues étrangères, l'initiation à la musique, une partie de l'information sur les métiers au collège et la transmission de toutes les options dans tous les lycées de France par des salles multimédias, sans compter l'option informatique au lycée et l'introduction à l'étude du langage de l'image dans les programmes du collège ? Je ne crois pas qu'il y ait un seul pays au monde où le système éducatif accorde une place aussi importante aux nouvelles technologies, dont M. de Peretti sait, et pour cause, qu'elles me passionnent depuis longtemps.

Monsieur Virapoullé, je vous ai dit mon accord sur les intervenants extérieurs, sur l'organisation en cycles et sur l'évaluation continue. En revanche, je suis en désaccord avec vous sur deux points importants.

D'une part, je ne souhaite pas que des élèves se trouvent exclus du collège. J'estime au contraire que le collège doit regarder comme un devoir, comme le principe de sa mission, de prendre tous les enfants en charge, même s'il doit imaginer des réponses pédagogiques originales.

D'autre part, je suis persuadé qu'aucune remise en cause de l'âge de la scolarité obligatoire ne doit être envisagée ni même seulement imaginée.

M. Jean-Paul Virapoullé. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Paul Virapoullé. Sans doute me suis-je mal exprimé, monsieur le ministre. Que la scolarité soit obligatoire jusqu'à seize ans et que l'élève doive rester au collège jusqu'à cet âge, nous en sommes parfaitement d'accord. Mais je souhaite trois cursus, comprenant une dose d'enseignement général, une dose d'apprentissage et une dose d'enseignement technologique qui soient complémentaires et modulés suivant les aptitudes de l'élève et son orientation ultérieure : enseignement général, apprentissage, technologie.

M. Serge Lepeltier. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie en tout cas, monsieur Virapoullé, de l'appréciation chaleureuse que nous a valu, de votre part, l'effort que nous avons consenti cette année pour la Réunion.

Mme Boisseau m'a interrogé à propos des langues vivantes, sujet sur lequel j'ai déjà répondu, puis sur le repérage des difficultés scolaires dès le plus jeune âge et l'intervention des psychologues et des autres spécialistes. Il faut, dit-elle, prendre le mal à la racine. Elle a naturellement raison : plus la réponse est précoce, meilleurs sont les résultats.

Monsieur Sarre, je passe sur le ton un peu provocateur et pathétique de votre intervention. Il est vrai que toute décision comporte des risques, mais l'on ne doit pas pour autant se contenter d'incantations et ne rien faire, comme certains, par le passé, en ont donné l'exemple. Qu'il faille savoir lire, écrire et compter, il ne suffit pas de le dire, il est nécessaire aussi d'essayer de changer les choses, parce que les enfants qui ne réussissent pas à l'école sont des victimes. Se réfugier derrière je ne sais quelle crainte pour les abandonner sur le bord de la route, c'est une désertion civique à laquelle je ne m'associerai jamais, quels que soient les risques liés à telle ou telle décision.

Le plan que je propose souffrirait, selon vous, de son caractère « foisonnant ». Si vous aviez lu les déclarations que j'ai faites pour en accompagner la présentation, vous n'auriez pas usé de mots aussi désobligeants. Car toutes les mesures qu'il comporte obéissent à une ligne directrice qui consiste à toujours rechercher dans l'école de la République l'égalité des chances, c'est-à-dire à donner à tous les enfants qui n'en disposent pas les outils, les armes qu'un certain nombre seulement trouvent à la maison. Il ne suffit pas, monsieur Sarre, d'employer de beaux mots et d'attendre que l'école s'arrange toute seule. Si l'on ne fait rien, un grand nombre d'enfants continueront à être exclus. Face à leur exclusion, je ne peux pas, moi,

acquiescer à cette inertie et à cet immobilisme. Je souhaite donc que, tous ensemble, quelles que soient nos opinions, nous puissions travailler à y remédier. Encore une fois, les victimes de l'échec scolaire se comptent par dizaines de milliers. Je croyais du reste que vous sauriez retrouver dans ces propositions une inspiration familière, au moins dans les mots, à quelques-uns de vos proches.

Monsieur Marcus, c'est une grande question que celle de l'introduction d'une histoire des religions à l'école. Je suis de ceux qui pensent que ce serait très utile. Récemment, une jeune lycéenne de confession musulmane me disait à quel point elle aimerait comprendre les figures qui ornent le tympan des cathédrales ou être informée des grands principes de la religion juive. J'estime moi aussi qu'un tel enseignement permettrait de lever bien des intolérances, par exemple, à l'égard de l'islam, en informant les enfants et les jeunes sur ce monde spirituel, intellectuel et philosophique auquel ils sont totalement étrangers.

Cependant, je vous dis ma conviction : cela ne pourra pas se faire sans un très large consensus. Je pense comme vous qu'il ne s'agirait nullement d'une atteinte à la laïcité. On étudie bien à l'école la religion égyptienne et la religion grecque : pourquoi exclure des cours d'histoire, l'étude des religions qui ont fait notre civilisation ?

Je ne suis pas le premier à évoquer cette idée, mais le sujet, je le répète, est tellement sensible qu'on ne pourra aller dans ce sens que si se réalise un accord général. C'est pourquoi j'ai prévu dans mes propositions de mettre en place un groupe de travail sur la citoyenneté, qui doit essayer de construire un assentiment sur ce que sont nos valeurs communes...

M. Bernard Derosier. Celles de la République, et rien d'autre !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et notre histoire commune. Celle de la République, monsieur Derosier, mais aussi celle de 2 000 ans de civilisation...

M. Georges Sarre. Pourquoi 2 000 ans ?

M. Bernard Derosier. Beaucoup plus ! L'apogée de la Grèce remonte déjà à 2 500 ans.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vingt-cinq siècles, en effet, et peut-être encore plus car, après tout, la Bible aussi fait partie de notre héritage. La civilisation que nous sommes est le résultat d'un lent et patient travail de construction.

En tout cas, monsieur Marcus, ce que vous proposez ne pourra pas se faire sans consensus. Si un certain nombre d'esprits s'en trouvaient choqués, nous aurions reculé plutôt que d'avancer. Cette réflexion, déjà engagée en d'autres lieux et à d'autres époques, doit être poursuivie, mais elle est lourde d'une telle charge émotionnelle que nous devons être extrêmement prudents et respectueux de toutes les attitudes.

Monsieur Haby, votre intervention a porté sur le projet d'établissement. Je vous ai répondu à ce sujet.

M. Landrain, enfin, dernier intervenant, m'a interrogé sur le sport à l'école. Sa place est, en effet, centrale, et la proposition consistant à augmenter l'horaire d'éducation physique et sportive en sixième n'est pas négligeable.

Mais nous avons encore un long et difficile travail à accomplir pour que le sport, en particulier à l'école primaire, occupe une place encore plus importante, tant il est vrai, j'en conviens avec M. Landrain, que l'obligation nous incombe d'assurer un développement équilibré de tous les aspects de la personnalité.

Il me reste à vous remercier, monsieur le président, à remercier aussi les quarante parlementaires ou presque qui se sont exprimés au cours de ce débat et tous ceux qui ont bien voulu y assister, pour leur contribution à cette réflexion sur le nouveau contrat pour l'école. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur le ministre, à mon tour de vous remercier.

Le débat est clos.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1216, modifiant certaines dispositions du code minier et l'article L. 711-12 du code du travail.

M. Pierre Lang, rapporteur au nom de la commission de la production (rapport n° 1272).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

